This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

**Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

**About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

**A propos de ce livre**

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

**Consignes d'utilisation**

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

**À propos du service Google Recherche de Livres**

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

FROM THE LIBRARY OF
Professor Karl Heinrich Rau
OF THE UNIVERSITY OF HEIDELBERG
PRESENTED TO THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
BY
Mr. Philo Parsons
OF DETROIT
1871

11040.
HC
271
.A6
PARSONS LIBRARY
University of
MICHIGAN

# ANNALES
## DE
# STATISTIQUE
## FRANÇAISE ET ÉTRANGÈRE.

OUVRAGE spécialement destiné à présenter le tableau réel et annuel de chaque puissance de l'Europe, sous le rapport de l'étendue et de la division du territoire ; de la population ; des productions des trois règnes de la nature ; de l'état des sciences, des arts et de la littérature ; de l'industrie ; du commerce et de ses moyens ; de la navigation maritime et intérieure ; des revenus de l'Etat ; des forces de terre et de mer, etc.

PAR LOUIS BALLOIS,

*Jurisconsulte ; Secrétaire perpétuel de la Société de Statistique ; Membre de l'Académie de Législation ; —des Sociétés Philotechnique, Galvanique et Académique des Sciences ; de celle des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux ; du Muséum d'instruction publique*, etc.

« Des faits constatés, voilà, proprement, » les seuls principes des sciences ».
(CONDILLAC, *Traité des Syst.*)

## TOME CINQUIÈME.

A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE DE VALADE,
RUE COQUILLÈRE, Nº. 404.

AN XI. (1803).

K. H. Rau.

S. 14. 2. 1.

AU CITOYEN

EDME MENTELLE,

Membre de l'Institut national de France; Professeur de géographie et d'histoire, Président de la Société de Statistique :

Hommage respectueux de reconnaissance et de dévouement;

De la part de son ami,

LOUIS BALLOIS.

# ANNALES

## DE

# STATISTIQUE.

## STATISTIQUE.

### DESCRIPTION DE LA FRANCE.

### BASSIN DE LA GARONNE.

### DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE.

Le cit. Delfau, ex-législateur, maintenant secrétaire-général de la préfecture du département de la *Dordogne*, a rédigé, sur l'invitation du préfet, l'*Annuaire de ce département pour l'an* 11 (*). Il dit, dans son avertissement préliminaire : « Un Annuaire historique et politique manquait à ce départe-

(*) *In*-8°. de 400 pages. — A Périgueux, de l'imprimerie de *Dupont*.

» ment ; j'ai voulu, dans celui-ci, offrir à mes conci-
» toyens, la topographie de notre pays, les détails de
» son organisation politique, la connaissance des tra-
» vaux les plus essentiels de l'administration ; en un
» mot, l'état exact de l'année, sous tous les rapports
» de l'économie publique.

» Un journal rédigé dans ce but est un manuel
» nécessaire aux administrés, et un ouvrage utile au
» gouvernement, à qui il doit fournir, tous les ans,
» le supplément fidèle de la Statistique qui a été de-
» mandée en l'an 9 aux préfets. Cette espèce d'inven-
» taire, sujet à des variations continuelles, et susceptible
» d'un perfectionnement périodique, offrira, chaque
» année, un compte rendu de la situation de toutes
» les parties de l'administration dans le département,
» de sa manière d'être, de son esprit et de sa mora-
» lité publique ».

Dans la lettre que nous écrit l'auteur en nous adressant cet ouvrage, il fait l'observation suivante, qui mérite d'être remarquée, non seulement parce qu'elle est juste relativement au département de la *Dordogne*, mais encore parce qu'elle est susceptible d'une application générale.

« Si l'on ne lisait, dit-il, que les annuaires des
» départemens florissans, j'aurais bien perdu mon
» tems à faire un volume ; mais pour l'administra-
» teur, pour l'homme qui veut connaître son pays
» et sur-tout pour celui qui est attaché à son pays,
» tous sont égaux dans la balance, et peut-être ce-
» lui-ci, par la raison qu'il est plus dépourvu, mé-

» rite un intérêt plus particulier. Si vous pensez, » monsieur, (ajoute le cit. *Delfau*), devoir donner l'analise de l'*Annuaire du département de la* » *Dordogne*, vous ferez ressortir sa misère et le » besoin qu'il a d'être secouru, sous tous les rapports. Vous devez aimer un pays que vous avez » habité, et vous vous estimerez heureux de contribuer à lui être utile ».

Nous pensons ne pouvoir mieux répondre au vœu du cit. *Delfau*, et lui prouver qu'il a su donner à nos sentimens personnels une juste interprétation, qu'en reproduisant dans ces *Annales* la plus grande partie des renseignemens que renferme son intéressant *Annuaire*. Puisqu'il a lui-même si modestement reconnu les légers défauts que pouvait présenter cet ouvrage, nous nous dispenserons de les relever ici. Ils sont uniquement le fruit de la précipitation que l'auteur a été forcé de mettre dans la rédaction de l'*Annuaire*, qui n'a pu être commencé que dans les derniers jours de l'an 10, et dont plusieurs obstacles ont encore interrompu la confection.

Il nous reste à inviter le cit. *Delfau* à ne pas perdre de vue le projet annoncé de continuer, pour les années suivantes, l'utile entreprise qu'il a si bien commencée. Cet Annuaire, comme il le dit, ne devra pas être aussi étendu à l'avenir. Il suffira qu'il présente les changemens survenus d'une année à l'autre, et qu'il rappèle le lecteur à la première, pour les détails qui pourront être communs à toutes.

Cet ouvrage, quoique moins volumineux, mais préparé d'avance, dans un tems où l'administration acquiert chaque jour des connaissances locales plus exactes et plus étendues, pourra s'enrichir d'un plus grand nombre de faits propres à l'année, et aucun événement n'étant plus que le résultat d'une continuité d'observations comparées, on aura chaque nouvel an, un *État Statistique* aussi rigoureusement exact qu'il soit possible de l'acquérir.

Pour nous, nous croirons imprimer à notre recueil un caractère essentiel d'intérêt et d'utilité, en y offrant chaque année le résumé des annuaires de tous les départemens, car nous ne doutons pas que le bon exemple donné dans le département du Bas-Rhin et dans celui du Nord, par le cit. *Bottin*; dans la Dordogne, par le cit. *Delfau*; dans l'Isère, par le cit. *Berriat*, etc., etc.; nous ne doutons pas, disons-nous, que cet exemple ne soit généralement imité. Nous profiterons ainsi des lumières de ces écrivains estimables et laborieux; nous enrichirons nos *Annales* du fruit de leurs recherches et de leurs observations; et, pour me servir de l'expression du cit. DELFAU, *il nous sera doux de pouvoir partager avec eux le succès d'un travail qui sera aussi leur ouvrage.*

(B-s.)

## PREMIER EXTRAIT.

# PRÉCIS STATISTIQUE

## DU DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE.

Le département de la Dordogne, ainsi appelé du nom de sa rivière principale, est situé dans la partie sud-ouest de la république; latitude, partie supérieure, 45 degrés 40 m.; partie inférieure, 44 degrés 33 m.; longitude, du 0 degré 53 m. orientale du méridien de Paris, au 2 degrés 20 m. occidentale du même méridien. Il est borné à l'est par les départemens de la Corrèze et du Lot; au nord, par celui de la Haute-Vienne; à l'ouest, par ceux de la Gironde et de la Charente; au midi, par celui de Lot-et-Garonne.

Sa plus grande longueur, dans le plan du méridien, est de 11 miriamètres 7 kilomètres; sa plus grande longueur, entre les points les plus éloignés, de 12 miriamètres 7 kilomètres; sa plus grande largeur de 11 miriamètres 6 kilomètres, et sa surface quarrée de 9,360 miriares 67 hectares.

Le département de la Dordogne comprend l'ancienne province du Périgord, une faible partie du Limousin et quelques communes de l'Angoumois et de la Saintonge. Le nom de Périgord, que portait le département de la Dordogne, lui venait des anciens peuples appelés *Pétrocori*. Ces peuples, connus dans les commentaires de César, faisaient partie des Celtes. Cette province ayant été divisée en deux, sous Valentinien, les Pétrocori furent compris dans la seconde Aquitaine, et eurent pour métropole Bordeaux. Leur capitale s'appelait Vezunna ; mais dans le quatrième siècle, elle prit le nom du peuple Pétrocori, d'où on fit Petricorium, et depuis, par corruption, Périgueux.

Le Périgord tomba au pouvoir des Gots dans le commencement du cinquième siècle. Dans le suivant, il fut pris sur eux par les Francs. Les rois de Neustrie-Mérovingiens l'ont possédé jusqu'au tems du duc Eudes, qui se rendit absolu dans l'Aquitaine. Ce fut Pépin, père de Charlemagne, qui conquit le Périgord sur Gaiffre, petit-fils d'Eudes, et les Carlovingiens l'ont possédé jusqu'au dixième siècle ; ils le gouvernaient par des comtes. En 866, on

voit un Wulgrain, déjà comte d'Angoulême, établi premier comte de Périgord. Les enfans de ce Wulgrain, qui prirent dans la suite le surnom de Taillefer (*), (Sector-Ferri), se partagèrent son apanage, et eurent l'un le Périgord, et l'autre l'Angoumois; mais sa postérité masculine s'étant bientôt éteinte dans la branche qui gouvernait le Périgord, ce pays passa dans la maison des comtes de la Marche, qui épousèrent une sœur du dernier comte vivant. Les descendans de ces nouveaux seigneurs prirent dans la suite le surnom de Talleyrand, et le Périgord resta dans leur famille jusqu'à la rébellion d'Archambaud IV, qui, ayant osé porter les armes contre son roi, fut condamné à perdre la tête, par arrêt du 17 avril 1398, et obligé de s'enfuir en Angleterre. Charles VI donna le Périgord au duc d'Orléans, son frère; mais le fils de celui-ci ayant été fait prisonnier par les Anglais, et se trou-

(*) Ce surnom fut donné à son petit-fils Guillaume I, comte d'Angoulême, parce que, dans une bataille contre les Normands, il pourfendit leur chef Storis avec sa cuirasse.

vant dans le besoin, le vendit au comte de Penthièvre, et le Périgord passa bientôt après, par un mariage, dans la maison d'Albret, et fut réuni à la couronne par Henri IV.

Le langage vulgaire du peuple, dans le département de la Dordogne, comme dans tous ceux du midi, tire sa principale origine de la langue latine que les Romains avaient porté dans cette partie des Gaules. Les Barbares qui subjuguèrent dans la suite ces provinces, ne subjuguèrent pas du moins la langue des vaincus; on la retrouve par-tout; elle domine au milieu des divers idiômes dont s'est formé ce jargon, appelé patois. L'Italie, qui fut conquise en partie par ces mêmes peuples, a dû se former, de leur mélange avec eux, une langue assez ressemblante à celle des provinces gauloises qu'avaient habité les Romains. Aussi le jargon de ce département a-t-il beaucoup de conformité avec la langue italienne. Un grand nombre de mots se ressemblent et offrent la même signification dans les deux idiômes. Leurs terminaisons voyelles se rapprochent sur-tout, et la prononciation des deux peuples a un si grand rapport, qu'un toscan qui parle français

à Paris, y est pris souvent pour un languedocien ou un habitant des rives de la Garonne.

La température du département de la Dordogne est douce, et l'air y est fort sain, quoique les vents du sud et du sud-ouest y règnent fréquemment. Les hivers et les printems y sont ordinairement très-pluvieux, les étés fort secs, et les automnes presque toujours délicieux.

On remarque plusieurs nuances bien sensibles dans la force et le caractère de l'habitant de ce département. Ces nuances suivent les nombreuses variétés du terroir. Les bords de la Dordogne, et sur-tout Bergerac, offrent des hommes vifs, bien constitués, et des femmes belles. Sur les rives du Drot, et dans les environs de l'Agenois où le peuple se nourrit également bien, l'espèce y est aussi fortement constituée; mais dans les Landes, et sur-tout dans celles de l'arrondissement de Sarlat et de Périgueux, les habitans portent visiblement l'empreinte du sol ingrat qu'ils cultivent. Ils sont petits, assez mal conformés, et offrent un aspect triste et malheureux; mais tous, en général, sont bons, simples et hospitaliers.

Dans la classe aisée, on trouve beaucoup de vivacité et d'intelligence. Les Périgourdins ont toujours passé pour être aussi braves que spirituels, mais on leur reproche d'être un peu avantageux.

Ce département est divisé en cinq arrondissemens communaux ou sous-préfectures, dont les chefs-lieux sont, Nontron, Périgueux, Sarlat, Bergerac, Ribérac. Le nombre de ses villes, bourgs et villages, est de 642. Il est le vingt-unième département de la république, dans l'ordre alphabétique. Sa population est composée de 418,820 habitans, dont 100,515 hommes mariés ou veufs, 106,506 femmes mariées ou veuves, 94,901 garçons de tout âge, 107,553 filles de tout âge, 9,345 défenseurs de la patrie vivans.

Sa contribution foncière de l'an 11, en principal, est de 2,319,000 fr.; sa contribution personnelle, somptuaire et mobiliaire, de 250,000 f.; celle des portes et fenêtres de 97,850 fr.; enfin celle des patentes, en l'an 10, de 33,967 fr., tant en droits fixes qu'en droits proportionnels.

Le département de la Dordogne est un pays

très-montueux. Ses vallons sont généralement étroits et peu fertiles. Si l'on excepte ceux de la Dordogne et des rivières principales qui l'arrosent, les autres ne sont que des gorges extrêmement resserrées, ravagées la plupart par les ravines et les torrens que produisent les orages si fréquens dans cette contrée. Les différentes chaînes de monticules qui coupent ce département dans tous les sens, sont assez souvent couvertes de vignes ou de bois ; mais plusieurs aussi sont absolument nues et ne présentent que des rocs et des terres arides. Sur les hauteurs, on trouve d'immenses étendues de bruyères, de genets et de bois châtaigniers, où l'œil n'aperçoit, pour toute culture, que quelque seigles épars : ce sont de vrais déserts, où le voyageur parcourt souvent plusieurs miriamètres sans trouver un hameau. Cependant les cantons qui se prêtent à la culture, sont assez abondans et sur-tout très-variés. On voit quelquefois, sous un même point de vue, des champs agréablement entremêlés de blé, de maïs, de légumes, et des côteaux couverts de bois et de riches vignobles. Mais ces tableaux rians ne se montrent qu'en peu d'endroits, et le département n'est véritablement fertile

que dans une très-petite portion de son étendue.

Le sol en est généralement pierreux, sec et fort aride. Le rocher calcaire, qui forme communément la base des terres, se couvre alternativement de sable, d'argile graveleuse, de pierre à fusil. Quelquefois un même aspect offre toutes ces variétés, et aucun intervalle ne marque le passage d'une fertilité moyenne au dernier degré de stérilité. On trouve un champ fécond, à côté du sol le plus ingrat; des marécages, tout près d'une terre aride; et des près qu'une source heureuse féconde, au milieu des landes ou des rochers.

Il est peu de départemens où le peuple soit aussi attaché à ses habitudes et à ses préjugés, que dans celui de la Dordogne. Les idées de perfectionnement, contraires aux usages reçus, y sont généralement repoussées comme des innovations dangereuses, et l'art de la culture n'y a fait presque aucun progrès.

On doit mettre au rang des erreurs les plus funestes, celle qui perpétue, dans cette contrée, la culture du maïs, malgré l'expérience et les nombreuses observations qui devraient la faire rejeter. Il est constant que, dans ce pays, le maïs produit moins que le blé; sa

qualité est en outre bien inférieure, et ses récoltes sont plus incertaines. Ce grain, originaire des climats brûlans de l'Amérique, ne saurait réussir sous un ciel tempéré. Sa maturité nécessite un concours d'humidité et de chaleur qu'il est impossible de réunir dans nos contrées. Le froid de nos printems retarde sa croissance, et la sécheresse de la canicule étouffe son développement; aussi ne donne-t-il un produit abondant que lorsque les étés sont pluvieux. L'on peut donc juger ce qu'il faut se promettre d'une récolte qui, pour prospérer, demande des pluies abondantes dans une saison où on ne doit pas raisonnablement en attendre.

Il faut ajouter que, par le plus inconcevable préjugé, ce pays est dans l'usage de faire deux récoltes successives de grains sur la même terre, et que ce même sol, qui vient d'être appauvri, par la plante la plus vorace, de sucs nourriciers, est destiné à recevoir le blé aussitôt que le maïs est récolté. La récolte du maïs se fait lorsque l'automne est avancé. Le moment d'ensemencer est déjà arrivé, et les terres n'ont pas encore reçu la moindre préparation. L'hiver approche, on se hâte de faire quel-

ques légers labours; et sur cette terre épuisée, et dans une saison périlleuse pour les semailles, on jette l'espérance de la récolte prochaine. La pluie et les frimats surviennent, le froid se fait déjà sentir, et le blé commence à peine à germer. Si l'hiver est précoce et rigoureux, il ne peut échapper à la gelée. Ce département en a fait souvent la cruelle expérience, et tout récemment pendant les années 7 et 8; tandis que les départemens du Nord, qui préparent et ensemencent leurs terres de bonne heure, ont eu, pendant ces mêmes années, des récoltes abondantes.

Mais l'empire de l'habitude l'emporte sur tous les raisonnemens, et le peuple, aveuglé par ses préjugés, n'essaye point les expériences qui pourraient l'éclairer. Son refrain ordinaire est que deux récoltes valent mieux qu'une; mais deux mauvaises n'en valent pas une bonne; et jamais, en effet, on n'a vu deux récoltes successives de maïs et de blé, sur la même terre, véritablement abondantes. Quelques personnes objectent que le maïs est d'une grande ressource pour le peuple, qu'il forme sa principale nourriture, ainsi que celle de ses bestiaux; mais une plus grande abondance de blé le rem-

placerait avantageusement. Le pain, dans lequel le froment domine, est beaucoup plus substantiel, et les hommes qui s'en nourrissent sont plus forts et mieux constitués. Quant aux bestiaux, l'expérience du plus grand nombre des départemens prouve qu'ils peuvent se passer de cette nourriture; et les volailles, sur-tout, ne sont nulle part plus fines et plus délicates que dans les pays où le maïs est inconnu.

Indépendamment du maïs et du froment, le département de la Dordogne récolte du seigle, du sarrasin, du baillarge, des légumes, de l'avoine, des noix, des châtaignes, du vin. L'habitant regarde cette grande diversité de produits comme très-avantageuse, parce qu'il est presque impossible qu'ils soient tous à-la-fois frappés de stérilité, et que dans les années calamiteuses il en échappe toujours quelqu'un pour préserver le peuple de la disette. Il est vrai que si ces différentes cultures empêchent quelquefois qu'il n'y ait une disette absolue, elles empêchent aussi qu'il n'y ait une récolte générale. La même température ne peut être favorable à toutes. Celle qui convient à l'une, nuit à l'autre, et jamais ce département n'a

obtenu une récolte complète de ces diverses cultures.

Après avoir parlé des divers produits en grains, il ne sera pas inutile de parler de celui des bois. Les trois cinquièmes du département sont couverts de bois de chêne et principalement de châtaigniers, qui sont épars çà et là, à des distances plus ou moins grandes. Il n'y a, pour ainsi dire, point de hautes-futaies dans les arbres de la première espèce. Le sol est peu susceptible d'en produire, et l'approvisionnement d'un grand nombre de forges, ne permettent pas d'en attendre la coupe. Ces établissemens consomment le produit de 37,607 hectares 57 ares ( 110,000 arpens).

L'étendue des bois châtaigniers, en haute-futaie, est d'à-peu-près 85,471 hectares 70 ares, (250,000 arpens); ils sont peu cultivés. D'ailleurs on néglige presque absolument le procédé de la greffe, qui a le double avantage de rendre les fruits meilleurs et plus abondans.

Les taillis châtaigniers sont d'un bon rapport. On les coupe à six et sept ans. Ils forment les meilleurs cercles pour les futailles.

Le produit des fruits est nul dans ce dépar-

tement. On ignore absolument les bons procédés de cette culture. On ne s'attache pas plus au choix des espèces, qu'à celui du terroir. Les espaliers sont négligés. La taille des arbres est inconnue ; on trouve par-tout les arbres fruitiers à plain vent, et c'est principalement dans les vignes, où le sol est toujours plus ou moins aride, qu'on en voit la majeure partie. Ces arbres ainsi élevés, et exposés à toute l'intempérie des saisons, ne produisent que des fruits abâtardis et extrêmement acerbes.

*Zoologie.*

Le département de la Dordogne n'a point assez de bœufs pour l'agriculture ; il les achète presque tous dans la Haute-Vienne et dans le Lot-et-Garonne ; car la très-grande rareté de fourrages ne permet de faire qu'un bien petit nombre d'élèves dans ce département.

Les moutons ne sont pas proportionnellement plus nombreux, et l'espèce en est généralement petite et très-abâtardie. Ce pays est peu propre à l'éducation de ces animaux. Les landes, où on les pâture, n'offrent point une nourriture assez abondante ni assez substantielle ; et la mauvaise tenue des bergeries pro-

duit de fréquentes épizooties qui empêchent qu'ils ne se multiplient.

Il existe à Périgueux un haras de mérinos, ou béliers d'Espagne, établi par les soins du préfet, qui a déjà produit une quantité de métis fort beaux. Ces croisemens bien dirigés, et une meilleure administration, doivent produire une grande amélioration dans la race du pays.

Le cit. Jumilhac, connu par son zèle pour la propagation de tous les arts utiles, vient de former, dans l'arrondissement de Nontron, un troupeau dans lequel on compte plusieurs mérinos et brebis d'Espagne, et cent vingt-deux autres brebis des plus belles races françaises. Ce troupeau, conduit par un berger amené de Rambouillet, et établi dans une des contrées de ce département les plus propres à l'élève des moutons, concourra aussi puissamment au perfectionnement de nos races (*).

---

(1) Le produit de la tonte des mérinos de ce troupeau, ainsi que de ceux du haras de Périgueux, a été de 4 kilogrammes (8 à 9 livres) par bélier; de 3 kilogrammes et demi (7 livres) par brebis; de 1 kilogramme et demi (3 livres) par agneau. Les

Le département de la Dordogne compte une très-grande quantité de chèvres. La rareté des vaches rend leur lait précieux ; mais le mal que font ces animaux destructeurs, surpasse de beaucoup le peu de bien qu'on en retire.

Les chevaux sont fort rares dans ce département; les propriétaires aisés en entretiennent seulement pour leurs affaires personnelles. Avant la révolution, quelques particuliers tenaient des étalons et des jumens poulinières; mais la guerre et les réquisitions ont détruit ces établissemens. Ce département renferme quelques cantons, dans l'arrondissement de Nontron, qui, par la disposition du sol et la nature des herbages, sont très-propres à l'élève des chevaux. Autrefois, les races de ce département étaient confondues avec celles de la Haute-Vienne, mais depuis long-tems nos voisins nous ont enlevé ce commerce.

---

meilleures tontes de moutons, dans ce département, ne produisent pas plus d'un kilogramme et demi (3 livres). La laine des mérinos s'est vendue, dans le département de la Seine, jusqu'à 7 fr. le kilogramme (3 fr. 50 cent. la livre) : celle de ce pays ne se vend pas au-delà de 1 fr. 50 cent.

Le nombre des ânes et mulets est assez considérable ; l'une et l'autre espèce est très-abâtardie; mais elle est précieuse au peuple, à qui elle rend d'importans services à très-peu de frais.

Le produit des cochons est peut-être le meilleur revenu de ce département : on en élève par-tout, et il s'en exporte une très-grande quantité à Bordeaux et dans les autres contrées de l'ouest et du midi; l'espèce en est très-belle et la chair exquise. Les jambons du Périgord ne le céderaient point à ceux de Bayonne, s'ils étaient préparés de la même manière.

On élève peu d'abeilles dans ce département, et la cire qu'on exporte forme un très-petit objet de commerce. La qualité du miel est très-mauvaise; elle se ressent de la nature des sucs qui entrent dans sa composition. C'est ordinairement dans les cantons couverts de landes qu'on trouve un plus grand nombre de ruches. Les abeilles ne trouvent d'autres fleurs, pour butiner dans ces landes, que celle de la bruyère, dont le goût âcre et amer se fait vivement sentir dans le miel de ces contrées.

Les volailles de ce département sont bonnes,

quoiqu'inférieures à celles du Mans, de la Bresse, ou de la Saintonge; mais la truffe, qui les accompagne, leur a assigné le premier rang dans tous les pays. Une dinde du Périgord est, par-tout, un plat de la plus haute distinction.

Le gibier de ce département est justement renommé. Le lièvre et la perdrix rouge méritent le premier rang. Mais la rigueur des derniers hivers, et plus encore la multiplicité des chasseurs, en ont détruit un grand nombre.

*Minéraux.*

Les richesses minérales de ce département sont peu connues, parce qu'elles n'ont pas été soigneusement recherchées.

Ses mines de fer, fameuses au tems de Strabon, sont inépuisables; elles alimentent un grand nombre de forges; et les départemens de la Corrèze, de la Haute-Vienne, de la Charente et des Landes, y puisent une très-grande quantité de minerai. Avec cet avantage on doit vivement regretter qu'aucune mine de charbon de terre ne soit en exploitation. Une seule avait été ouverte dans la commune de Saint-Lazare,

sur les bords de la Vezère; faute de ressource, les entrepreneurs l'ont abandonnée depuis dix ans. Ce fossile se montre en beaucoup d'endroits, particulièrement auprès de Terrasson; mais un pays aussi dépourvu de capitaux que celui-ci, se livre difficilement à des spéculations hasardeuses.

C'est ainsi qu'on néglige de vérifier une mine de plomb de l'espèce appelée galène, récemment découverte dans le voisinage de Nontron. On apperçoit aussi des indices d'une mine de cuivre à peu de distance de cette ville.

Toutes les communes qui l'entourent sont couvertes de granit de plusieurs couleurs.

On trouve aussi dans la commune de Florimont, arrondissement de Sarlat, des carrières de marbre; mais la difficulté des chemins qui sont plus montueux dans cette partie que dans aucune autre du département, empêche qu'on n'en tire aucun avantage.

Des carrières de pierre meulière sont en exploitation dans tous les arrondissemens, mais principalement dans ceux de Nontron, Périgueux, Bergerac. On trouve aussi, dans ce dernier, du plâtre gris et blanc, mais peu estimé, parce qu'on n'a pas fouillé assez pro-

fondément pour le trouver dégagé des parties terreuses.

Enfin, ce département possède abondamment de la pierre réfractaire, de la pierre à chaux, de la castine, des terres à foulon, des argiles de toutes couleurs, employées à diverses poteries; une carrière de bonne ardoise, mais de difficile exploitation, et, par cette raison, abandonnée; et plusieurs grottes contenant des stalactites de diverses natures, et particulièrement des blocs d'albâtre. Parmi ces grottes on distingue celle de Miremont.

Entre autres eaux minérales qui n'ont pas été analysées, on cite celles de Panassou, dont le limon est souverain contre les affections rhumatismales; mais on ne trouve, sur les lieux, aucun établissement qui permette de les prendre à la source, et les malades sont obligés de se disperser dans les villages voisins, où ils ne trouvent que des logemens extrêmement incommodes, et presque aucuns secours. Le défaut de capitaux, qui s'oppose à toute entreprise un peu dispendieuse dans ce pays, a empêché, jusqu'à présent, d'élever aucun édifice autour de cette source, où l'on verrait

bientôt affluer les étrangers, si le local leur offrait plus de commodités.

*Industrie.*

Les premières et les plus importantes fabriques de ce département sont les forges. Elles peuvent devenir un jour l'arsenal de la république. Il ne faudrait, pour les porter au plus haut degré de prospérité, que leur procurer des moyens d'exportation : tous les objets nécessaires à l'exploitation de ces usines sont réunis autour d'elles; mais elles languissent faute de débouchés, et ne donnent qu'une bien faible partie des produits dont elles seraient susceptibles. Il faudrait, pour faciliter l'exportation de ces produits, ouvrir de nombreuses routes dans ce département; mais il faudrait, sur-tout, rétablir la navigation de nos rivières, afin de favoriser le transport du charbon de terre, dont l'usage diminuerait le prix du fer, en même-tems qu'il économiserait nos bois, qui deviendraient alors eux-mêmes une branche de commerce importante.

Toutes les expériences faites en divers tems, ont démontré que le fer de nos mines était

d'une trempe supérieure et propre à faire le meilleur acier. Si le gouvernement s'attachait à retirer de ces mines toutes les richesses qu'elles peuvent offrir, bientôt il n'aurait plus besoin de recourir à l'étranger, et cesserait d'être tributaire d'une puissance rivale, qui lui vend si cher cet objet de nécessité première dans les arts et métiers.

Il existe, dans le département de la Dordogne, un grand nombre de moulins à papiers d'une fabrication généralement commune. Il faut excepter cependant les papeteries du citoyen Marot, jeune, à Bayac, près de Bergerac, qui a fourni du papier vélin très-beau, à l'exposition des produits de l'industrie française, pendant les jours complémentaires derniers; celle du citoyen Bassuet aîné, au Piselout, arrondissement de Ribérac, dont les papiers égalent ceux des meilleures fabriques d'Angoulême; et celle du citoyen Tarade, de la Bruyère, près Thiviers, arrondissement de Nontron.

Le département possède aussi plusieurs tanneries; mais ces établissemens ont perdu de leur activité par l'effet des levées militaires, qui ont rendu rare la main-d'œuvre.

Périgueux, Nontron, Bergerac et Brantôme, renferment des ateliers de teinturerie qui, avant la révolution travaillaient avec beaucoup de succès : ceux de Périgueux, surtout, parce que les eaux de Lisle sont très-bonnes, sur-tout pour la couleur bleue.

Le département possède aussi plusieurs verreries, mais qui ne fabriquent que du verre d'assez mauvaise qualité.

Il offre un plus petit nombre de faïenceries, dont les produits sont également très-communs. Il faut en excepter la fabrique de poterie de grès, établie depuis peu à Bergerac. Cette manufacture promet de devenir intéressante. L'abondance de la terre, sa qualité, qui rivalise avec le meilleur grès anglais, et la situation de l'établissement auprès d'une route et d'une grande rivière, font espérer que cette faïence pourra devenir un jour un objet important de commerce.

---

## ÉCONOMIE RURALE.

Nous avons donné, dans le précis statistique, un apperçu rapide des diverses productions

du département. L'article que nous traitons maintenant étant plus spécialement réservé à l'agriculture, nous entrerons ici dans quelques détails particuliers que nous accompagnerons de préceptes et d'exemples utiles à faire connaître pour l'amélioration d'un art trop négligé dans ce pays.

*Jachères.*

Le système des jachères est presque inconnu dans ce département. Les terres y produisent sans aucun relâche, et quoique d'une nature peu fertile, elles portent presque par-tout une récolte de grains tous les ans. Cette récolte a lieu une année en blé et l'autre en maïs, et dans l'intervalle qui sépare la moisson du froment, des semailles du blé d'Espagne, on y sème encore des raves ou autres fourrages d'automne qui servent à la nourriture des bestiaux.

Cette méthode qui ruine les fonds, et dont plusieurs cultivateurs reconnaissent le vice, est néanmoins maintenue par l'usage, parce qu'on n'est pas d'accord sur celle qu'on pourrait lui substituer, et que le peuple répugne, avec raison, d'adopter les nouveaux systèmes jusqu'à

ce que l'expérience lui en ait démontré l'avantage.

*Mode d'alterner les terres.*

Quelques agronomes avaient voulu introduire, dans ce département, l'usage d'alterner, que l'on pratique avec tant de succès dans d'autres pays. Cette usage consiste à faire produire successivement à une terre du fourrage et des blés, et ainsi tour à tour ou après plusieurs années révolues. Cette alternative de culture assure des récoltes abondantes, à cause de l'engrais qui s'est formé naturellement sur le terroir resté en fourrages. Une luzernière, ou toute autre espèce de prairie, pendant le tems qu'elle a resté sur le sol, y a formé une couche de terreau par les débris de ses feuilles et les dépouilles des nombreux insectes qu'elle a nourri. Un autre motif qui doit déterminer à alterner, c'est qu'on a beaucoup moins de terrein à cultiver, puisqu'il doit se trouver à peu près une égale proportion entre les terres à labourer et celles des terres en prairies, et qu'en multipliant ces prairies, on multiplie les bestiaux et l'engrais, source de l'abondance.

Il serait à desirer qu'on pût introduire par-

tout cette culture, principalement dans nos provinces méridionales, où la chaleur du climat s'oppose à la multiplication des prairies naturelles.

*Fourrages.*

Les fourrages sont excessivement rares dans ce département. C'est une vérité dont chacun est convaincu, et personne ne paraît s'occuper des moyens de faire cesser une disette qui porte le coup le plus funeste à sa culture. Il est peu de propriétaires dans ce pays qui récoltent assez de foins pour leur année. Les approches de la fauchaison sont le moment critique. A cette époque, les granges se trouvent presque partout épuisées, et les bestiaux sont en souffrance. On emploie pour les nourrir, pendant cet intervalle, des fourrages de maïs, de seigle, d'orge, et lorsque ces moyens sont épuisés, le pré même, qui était au moment d'être fauché, est quelquefois mangé en verd. Les bestiaux, nourris de cette manière, dévorent en peu de jours d'immenses récoltes. La prolongation de ce régime nuit d'ailleurs à leur force et les expose à succomber aux travaux de la saison.

Cette observation, que l'on est à même de faire tous les ans dans nos campagnes, devrait bien faire sentir enfin, à nos cultivateurs, la nécessité de suppléer, par des prairies artificielles, à la rareté des fourrages. On aura quelque peine à croire que, sur une surface de 434,054 hectares ( 849,885 arpens ) de terrein en culture, ce département n'offre que 230 hectares ( 450 arpens ) en prairies artificielles. On ne trouverait peut - être pas un pareil exemple dans la République.

*Engrais.*

En général on ne donne pas assez de soin, dans ce département, à la préparation de ce grand et premier véhicule de l'économie rurale. On ne connaît nulle part l'usage d'assembler le fumier dans des fosses, méthode excellente qui empêche l'écoulement des sucs et l'évaporation des sels. L'ignorance populaire va au point de regarder comme indifférente la disposition du local qui doit recevoir le déblai des étables ; et souvent on voit, dans nos campagnes, ces fumiers établis sur une pente, laissant écouler les sucs les plus précieux, et n'offrant, au moment

de s'en servir, qu'un engrais desséché et sans substance.

Cependant il est quelques cantons, tels que celui de la *Double*, où l'on donne une attention extrême à cette préparation. On peut remarquer, à cet égard, que presque par-tout les soins et l'industrie du cultivateur augmentent en proportion de l'ingratitude du sol. Il est difficile de se former une idée des mouvemens et de l'activité que se donnent les habitans de cette contrée, pour arracher quelques produits du sein d'une terre marâtre. C'est au mois de frimaire qu'ils rassemblent les matériaux propres à former l'engrais. Ces matériaux consistent en bruyères ou ajons, coupés avec la faulx, qu'ils transportent de tout côté, et dont ils forment de vastes et épaisses litières dans les chemins et dans les rues. Lorsque ces couches ont été suffisamment pénétrées par les pluies et foulées par les voitures et les chevaux, elles sont levées et mêlées par couches alternatives avec celles des étables. Sans cette préparation, ce fumier, purement végétal, ne suffirait point à l'engrais du sol; mais mêlé avec le fumier animal, il forme une matière extrêmement grasse et savoneuse, qui s'amalgame très-bien avec les terres.

Nous ne croyons pas inutile de faire connaître encore une autre méthode dont nous pouvons garantir l'efficacité, c'est celle que pratique le citoyen Jumilhac, dans l'arrondissement de Nontron. Cet agronome, que nous aurions occasion de citer souvent pour exemple, si les bornes de cet ouvrage nous permettaient d'entrer dans tous les détails de l'économie rurale, s'attache avec une attention particulière à la préparation des engrais. Il a soin d'abord de bien disposer son terrein et de l'entourer de rigoles pour recueillir les sucs qui doivent s'échapper du fumier. Il fait ensuite élever successivement des litières de fumier végétal et animal, et après plusieurs couches, on observe de les couvrir d'un léger lit de chaux, que l'on arrose avec l'eau des fossés; la chaux consume les parties de la litière non imprégnées, ajoute de nouveaux sels à toute la masse, et forme un fumier *fait*, excellent.

Des terres de dernière qualité, engraissées avec ce fumier, ont rendu de neuf à douze pour un.

*Amendement des terres.*

Il est une manière d'amender les terres sans

le secours des engrais, qui ne serait point difficile à exécuter dans ce département : c'est celle qui consiste dans leurs mêlanges. Ce mode d'amélioration est négligé dans presque tous les pays, parce qu'il entraîne des dépenses considérables, à raison de l'éloignement où se trouvent les unes des autres les diverses terres que l'on veut mêler. Mais ici où le terroir diffère à chaque pas, et où un même champ offre quelquefois toutes les variétés nécessaires pour opérer cette combinaison, on n'aurait pas la même dépense à craindre. On doit remarquer que généralement le terroir de ce département est, ou très-compact ou très-sabloneux ; il ne faudrait souvent, pour le fertiliser, que le mêler l'un avec l'autre ; la terre argileuse, divisée par le sable et rendue plus perméable à l'eau, deviendrait fertile, et la seconde devenue moins perméable par l'argile, deviendrait à son tour très-féconde. Cette opération bien faite, et exécutée un peu en grand, ne laisserait pas d'être coûteuse par les transports et la main-d'œuvre qu'elle nécessite ; mais aussi quel dédommagement ne procurerait-elle pas au propriétaire ; en lui offrant, pour sa vie, d'abondantes moissons, là où il ne faisait presque aucune récolte.

On ne saurait trop insister sur ce mode d'amendement ; il est fondé sur des principes incontestables et sur des expériences qui n'ont jamais trompé l'attente du cultivateur. Il n'est point de fonds qu'on ne pût vivifier par des mêlanges ainsi appropriés.

*Semailles.*

Tous les agronomes regardent l'usage de faire les semailles, en jetant le grain à la volée, comme extrêmement vicieux. Cette méthode, qui ne permet de semer que d'une manière inégale et extrêmement superficielle, fait perdre une grande quantité de semence, et force le laboureur à en tripler la dose. Il faut observer en outre, que ce procédé demande beaucoup d'habitude, et que tous les laboureurs n'y déploient pas la même adresse.

Le citoyen Fougeron-Dufayot a fait part à son pays d'un mode bien simple, qui économise à la fois la semence, augmente le produit et diminue les frais de culture. Nous ne saurions trop encourager les cultivateurs à faire usage de son procédé, que le Préfet a fait connaître par la voie de l'impression. Nous pouvons annoncer que tous ceux qui l'ont employé en

l'an 10, en ont obtenu les plus heureux résultats. Le citoyen Fougeron, depuis qu'il pratique cette méthode dans ce département, a obtenu vingt pour un d'une terre de très-médiocre qualité, et a de plus observé que son grain pèse, par boisseau ancien, 2 kilogrammes (4 livres) de plus que le blé semé à la manière accoutumée (1).

## PLANTATIONS.

Nous ne donnerons pas ici le catalogue des arbres que tout le monde connaît ; mais il en est dont nous ne saurions trop recommander la plantation, tels que le noyer et le châtaignier.

---

(1) Le citoyen Fougeron vient de nous faire part des résultats que lui ont communiqué quelques-uns de ses correspondans. Nous nous empressons de les faire connaître : cette publication est la moindre récompense que l'on doive aux hommes qui viennent de donner un si bon exemple à leur pays.

Le maire de Celles ; le citoyen Dubouché, notaire à Périgueux ; le maire de St.-Privat ; le cit. Lacombe, officier de santé à St.-Cyprien, ont recueilli, dans des fonds qui rapportaient de 7 à 10 pour 1, le premier 64, le second 50, le troisième 48, le quatrième 36.

*Noyer.*

Le fruit du noyer, considéré comme objet d'exportation, est une des meilleures branches de commerce de ce pays : comme objet de consommation, son huile fournit aux besoins les plus essentiels du ménage; elle offre, après sa fabrication, un résidu ou *pain* qui est excellent pour l'engrais des volailles et des bestiaux, et le bois de l'arbre sert à la confection de tous les meubles, ou se vend un très-grand prix dans le commerce.

Pourquoi donc ne voit-on pas le noyer plus multiplié dans les lieux qui lui sont propres? la lenteur de sa végétation peut en être une des causes. On ne s'empresse point à planter lorsqu'on n'a pas l'espérance de jouir, et l'égoïsme de l'homme qui ne vit que pour lui-même, paraît être le principal obstacle qui s'oppose à sa multiplication, comme à toutes les améliorations dont l'avantage ne doit être recueilli que par les générations futures.

*Arachide ou cacahuete.*

C'est ici le cas de faire connaître une plante précieuse, qui offre une jouissance plus prompte

et plus abondante que le noyer et qui peut utilement le remplacer dans plusieurs cantons de ce département. Cette plante est l'*arachide* ou *cacahuete*, originaire du nouveau monde, introduite en Espagne depuis long-tems, et cultivée plus récemment dans quelques-uns de nos départemens, principalement dans celui des Landes. Elle vient à la hauteur d'un petit arbuste, et donne une graine semblable à la *pistache* d'*Amérique*, dont on extrait une huile qui, par sa délicatesse, ne le cède point à celle de l'olive. Elle est en outre extrêmement abondante. Une livre de sa graine rend demi-livre d'huile. Elle a, sur le noyer, l'avantage d'être à l'abri de la grêle et de la gelée, et se plaît de préférence dans les fonds sabloneux, où elle pourrait remplacer cet arbre qui ne réussit que dans les terres plus fortes (1).

*Châtaignier.*

La plantation du châtaignier est encore une de celles qui doit être le plus encouragée. Le

(1) On peut se procurer de la graine à la Société d'Agriculture de Paris, ou dans le département des Landes.

châtaignier est l'arbre à pain de l'Europe. Plus d'une fois, dans ce département, son fruit a sauvé le pauvre de la famine. C'est l'arbre cher au peuple. Il pourvoit à sa nourriture ainsi qu'à celle de ses bestiaux ; il lui donne un chauffage abondant, lui procure les bois propres à la construction de ses bâtimens, et son feuillage fournit l'engrais nécessaire à ses terres.

*Champignons.*

Indépendamment des avantages qu'offre par lui-même le châtaignier, son ombre favorise la génération d'une plante qui est estimée sur la table du riche comme sur celle du pauvre, c'est le champignon. Il est si abondant dans certains cantons, que le peuple en fait une partie de sa nourriture ; mais cette production peut quelquefois devenir bien funeste, et peut-être vaudrait-il mieux conseiller de n'en pas manger que d'en multiplier l'espèce. Des exèmples trop malheureux devraient au moins bien mettre en garde contre cette plante, qui porte trop souvent avec elle un germe de mort. D'ailleurs son analyse prouve qu'elle ne contient presque aucun principe nutritif, et l'on ne peut la considérer que comme une nourriture

superflue, plus propre à satisfaire le goût que le besoin.

*Truffes.*

L'ombre des bois favorise aussi la génération de la truffe, qui n'est point à craindre comme le champignon, et qui forme un mets plus délicat et plus recherché; mais ce n'est point au châtaignier qu'il appartient de contribuer à sa formation, c'est à l'ombre du chêne qu'elle est réservée. Si la truffe peut être considérée comme une matière intéressante dans le commerce, il faudrait aussi insister sur la nécessité de conserver et de multiplier son arbre favori, sur nos collines.

Ceux qui ne connaissent la truffe, pour ainsi dire, que sur nos tables, ne trouveront peut-être pas hors de propos que j'entre ici dans quelques détails sur cette plante, qui forme une des productions les plus renommées de ce département. Ils me pardonneront du moins cette digression en faveur de l'objet.

La formation de la truffe est un phénomène. Cette plante ou plutôt ce tubercule, n'a ni racines, ni tige, ni feuilles, ni aucune apparence de graine ou de poussière fécondante; elle sem-

ble l'intermédiaire qui lie le végétal au minéral. Du moins on remarque que, dans ce département, elle croît plus ordinairement sur un sol ferrugineux, et que la terre qui l'enveloppe est souvent imprégnée d'oxide de fer. Le végétal avec lequel elle paraît avoir le plus de rapport, et celui qui semble le plus nécessaire à sa génération, est le chêne noir. On observe qu'elle vient principalement au pied de cet arbre, ou sur le sol où il en existe encore des racines, et que la truffière disparaît si l'on arrache son arbre protecteur. Il est certain que les sucs qui alimentent le chêne doivent jouer un grand rôle dans la formation de cette plante, comme il est facile de s'en convaincre par la très-grande analogie qui existe entre la saveur de ce bois et celle de la truffe.

Lorsque cette plante a acquis de l'odeur dans la terre, c'est-à-dire au mois de brumaire, on la suit pour ainsi dire à la piste, et le meilleur odorat qu'on puisse employer pour la trouver, est celui du cochon. On fait marcher l'animal à la rencontre du vent, le courant d'air lui porte les exhalaisons de la truffe et le met sur la voie. Lorsqu'il a trouvé la truffière, et qu'il commence à fouiller, le conducteur le détourne

alors en lui donnant quelques grains, et achève l'ouvrage.

Quoique la truffe soit recherchée et d'un grand prix, on doit estimer très-malheureux les cantons qui la produisent, puisqu'elle ne vient que dans les terres les plus incultes, et qu'elle ne souffre aucune autre plante dans son voisinage : elle est aussi trop rare pour faire la fortune de celui qui la recherche; mais elle deviendrait plus commune, si, comme nous l'avons dit, on avait soin de conserver et de multiplier l'arbre nécessaire à sa végétation.

## ÉDUCATION DES BESTIAUX.

### *Bœufs.*

L'éducation des bestiaux demande aussi une grande amélioration. Si l'on excepte les bœufs, qui sont dans ce pays l'objet des soins et de l'affection particulière du laboureur, les autres animaux sont généralement très-négligés.

On doit cependant remarquer avec peine la manière dont le bœuf est attelé. La méthode de lui attacher la tête sous le joug, qui est aussi la plus généralement usitée dans d'autres pays, nuit singulièrement à la marche d'un animal

déjà trop lent, diminue ses forces, et rend son pas moins assuré. Cet usage, en outre, lui occasionne des maux graves à la tête, qui entraînent même quelquefois la chute des cornes; et dès-lors l'animal est réformé et regardé comme inhabile à la culture.

*Vaches.*

Cet animal précieux, qui fait la richesse du Hollandais, du Flamand, de l'Auvergnat, n'offre ici qu'une race abâtardie et méprisée. Les vaches, dans ce département, partagent toutes les fatigues des bœufs; mais elles n'en partagent pas le régime. Reléguées au fond de la grange, comme le baudet, à l'extrémité de l'écurie, elles ne reçoivent, pour ainsi dire, que les herbes dédaignées qui tombent de la crêche du bœuf.

Une vache qui, bien gouvernée, suffit ailleurs à l'entretien d'une petite famille, offre à peine ici quelques gouttes de lait. Le travail dessèche ses mamelles et ne lui laisse pas même celui qui est nécessaire à son nourrisson. Sans doute dans les cantons où les herbages sont rares, il vaut mieux les employer à la culture que de les pacager; mais par-tout où il est possible

de les pâturer, on devrait les laisser dans les prairies. Le cultivateur serait bien dédommagé de leur inactivité, par l'abondance du laitage et par la beauté de leurs élèves. Ce régime, employé dans les lieux où les prés abondent, comme dans plusieurs parties de l'arrondissement de Nontron et de Riberac, serait le seul moyen d'améliorer la race des bœufs, et de leur donner la taille et la force qu'ils ont dans d'autres départemens.

*Bêtes à laine.*

L'éducation des bêtes à laine est extrêmement négligée dans ce département, et leur race est entièrement dégénérée. Des maladies presque continuelles ravagent les troupeaux, et ces épizooties sont presque toujours le fruit de l'erreur ou de la négligence de l'habitant des campagnes, dans la conduite des bestiaux.

L'imprudence qu'on a de mener les troupeaux aux champs au moment où les plantes sont encore abreuvées de la rosée de la nuit, la putridité des étables, dont les miasmes les suffoquent en été, et la mauvaise qualité de la nourriture pendant l'hiver, produisent ces maux désastreux. On les éviterait, en changeant

leur régime, et sur-tout en les parquant ; c'est une chose trop démontrée, que le mouton ne veut pas être étroitement fermé ; son vêtement indique assez la clôture qui lui convient. Qu'on imagine la chaleur que doivent éprouver ces animaux, couverts d'une épaisse toison, dans leurs étables presque hermétiquement fermées, et le danger qu'il y a pour eux, de passer subitement de cette atmosphère à l'air du matin, aux vents ou à la pluie. Peut-on être étonné, d'après cela, des mortalités qui détruisent, tous les ans, une si grande quantité de ces bestiaux ?

Le département vient heureusement de réunir, par l'effet de la bienfaisante loi du 29 germinal an 3, des moyens d'instruction qui devront, sans doute, porter une heureuse réforme dans cette partie de l'économie rurale.

Les artistes vétérinaires qui ont été placés dans chaque arrondissement, éclaireront le peuple, et lui apprendront à mieux gouverner des animaux qui furent toujours la richesse première des peuples agricoles.

*Abeilles.*

Il serait bien à desirer que l'éducation des

abeilles fût plus répandue et plus perfectionnée dans ce département. En général on ne met pas assez d'attention à bien fermer les ruches. Des animaux destructeurs s'y introduisent quelquefois pendant l'hiver, au moment où l'abeille est engourdie et y font de grands ravages. On néglige encore les soins de la propreté, négligence à laquelle on doit la formation des teignes qui dévorent quelquefois les rayons, et l'on oublie trop aussi de les placer à l'abri des vents froids qui leur sont si funestes. Peut-être ne peut-on pas espérer de faire jamais un miel délicat dans nos contrées; mais la cire est l'objet qu'on doit le plus rechercher, et c'est dans cette vue qu'il faut multiplier les ruches. Le paysan devrait s'attacher davantage à agrandir un produit qui ne lui coûte presque aucun frais et qui est d'un débit très-avantageux.

### *Loups.*

Les loups sont les plus cruels ennemis du bétail. Les troupeaux, dans ce département, sont souvent attaqués par ces animaux féroces, et malgré l'activité que les habitans

des campagnes mettent à leur faire la guerre ; leur nombre ne paraît point diminuer. Les moyens pris jusqu'à présent pour les détruire, semblent insuffisans. L'expérience a démontré l'inutilité des battues générales, à cause du désordre avec lequel elles s'exécutent. Quant aux chasses individuelles que leur fait le paysan, ce moyen, quoique meilleur, est trop lent pour leur destruction. Il semble qu'on pourrait les attaquer plus fructueusement, en leur offrant à dévorer des viandes empoisonnées, comme on le fait, avec succès, dans certains pays. Il faut observer cependant qu'il est prudent de ne pas se servir, pour appât, de viandes qui attirent le chien, et pour cela le mieux est d'employer le cadavre du chien lui-même, auquel les animaux de cette espèce ne touchent jamais. Si les fonds que l'on distribue pour les primes étaient employés à régulariser cette chasse, on parviendrait peut-être, sinon à détruire entièrement les loups, du moins à en diminuer assez l'espèce pour que leurs ravages fussent peu sensibles.

ÉTAT *des Loups détruits.*

*En l'an* 8.

| | |
|---|---|
| Loups enragés..... | 3 |
| Non enragés..... | 10 |
| Louves pleines..... | 5 |
| Non pleines..... | 7 |
| Louveteaux..... | 93 |
| | 118 |

| *En l'an* 9. | | *En l'an* 10. | |
|---|---|---|---|
| Loups mâles..... | 10 | Loups mâles..... | 17 |
| Louves pleines..... | 4 | Louves pleines..... | 2 |
| Non pleines..... | 5 | Non pleines..... | 8 |
| Louveteaux..... | 119 | Louveteaux..... | 111 |
| | 138 | | 138 |

*Hannetons.*

Si les loups sont funestes aux troupeaux, les insectes sont encore plus nuisibles aux récoltes. Parmi ceux qui dévastent le plus nos campagnes, on remarque sur-tout le hanneton. Les ravages qu'il cause, dans certaines années, sont incalculables, et on voit rarement les arbres se charger de fruits dans celle qui suit la dévastation des feuilles : encore si le mal se terminait à la vie de ces insectes, mais ils sont terribles, pendant quatre ans, sous la forme de ver. Malheur aux jardins, aux champs où ce ver se

frouve multiplié ; il coupe et dévore les racines des plantes, et se dérobe à toutes les recherches. C'est un ennemi caché qu'on ne peut atteindre qu'en l'attaquant dans l'état de hanneton. Alors il est facile de le détruire ; il suffit de secouer ou de gauler les arbres où ils sont entassés et de les brûler ensuite. Mais pour faire cette chasse avec fruit, il faudrait la faire générale, et puisque le hanneton vit quatre années sous la forme de ver ou de scarabé, on pourrait, en la répétant tous les ans, jusqu'à la fin de cette période, en détruire presque entièrement l'espèce.

### *Chenilles.*

La chenille n'est pas moins destructive que le hanneton. Ses dévastations sont même beaucoup plus étendues, parce que l'espèce en est plus nombreuse et plus variée. Il en est deux principalement que l'on doit signaler aux cultivateurs ; ce sont la *commune* et la *livrée*, qui ravagent souvent nos vergers et nos bois. On les reconnaît facilement aux paquets ou nids qu'elles forment sur nos arbres fruitiers. Ces paquets sont faciles à appercevoir, sur-tout à la fin de l'automne. Ils renferment les nom-

breuses familles qui doivent dévorer l'arbre aux premiers jours du printems, et c'est alors qu'il faut les arracher. Si on laisse arriver la belle saison, ces insectes quittent leur retraite aussitôt qu'ils ont pris un certain accroissement, et se dispersent; il est alors impossible de les détruire, et cette génération qu'on a épargé, en produira deux autres avant l'hiver.

On a vu quelquefois ces deux espèces, et plus souvent la première, dévaster des forêts entières, et descendre ensuite manger les récoltes, après avoir épuisé les feuilles des arbres. Ce sont deux fléaux terribles pour nos campagnes, et l'on ne conçoit pas comment le cultivateur ne met pas plus d'empressement à les détruire, et à faire, pour cet objet, l'échenillage que les lois et les instructions ont recommandé tous les ans.

Ces deux espèces de chenilles sont beaucoup plus cruelles que les hannetons; mais elles sont aussi plus faciles à détruire. Toutes les races à venir sont enfermées dans les paquets que l'on voit sur les arbres à la fin de l'automne. En les détruisant par-tout, autant que possible, à cette époque, on délivreroit pour long-tems nos vergers et nos bois de leur ennemi le plus cruel.

## COMMERCE.

Le commerce du département de la Dordogne se réduit à l'importation des choses nécessaires à sa consommation intérieure, et à l'exportation de ses produits naturels et industriels. En examinant la pauvreté du sol, l'état de la navigation et des routes, dans ce département, on a pu juger combien les bornes de son commerce sont restreintes. Ses productions agricoles et ses bestiaux, forment le principal et presque l'unique objet de son exportation. Ses revenus industriels, si l'on excepte ceux des forges, n'entrent presque pour rien dans la vente à l'extérieur; mais si ce pays fournit peu d'objets à l'étranger, il importe encore moins; il se suffit presque à lui-même, à raison de la diversité de ses productions, et la balance de son commerce lui donne encore un excédent considérable.

### *Vin.*

Le vin est le plus important objet de commerce qu'offre la culture de ce département. Il forme la principale richesse des arrondissemens de Bergerac et de Sarlat, et fournit aussi un

excédent considérable dans les autres ressorts. Lorsqu'il a du prix, son débit répand dans le pays un numéraire qui donne de la vie et du mouvement à toutes les autres relations. Le moment est enfin venu où cette denrée va reprendre les routes que la guerre lui avait si long-temps fermées; et tout fait espérer que sa vente ranimera les contrées qui avaient été paralysées jusqu'à présent par l'interruption de ce commerce.

*Huiles.*

Les huiles forment une branche d'exportation moins considérable; mais cette marchandise jouit d'une constante faveur. Elle est si recherchée que les années les plus abondantes n'apportent presque aucune diminution à son prix.

*Châtaignes.*

La châtaigne est nécessaire à la nourriture des hommes et des animaux, et quoiqu'elle soit extrêmement abondante dans toutes les parties du département, il ne s'en vend au dehors que pour une médiocre valeur. Son exportation se fait par Bergerac, et passe à

Libourne, à Bordeaux, et dans le département des Landes.

Le châtaignier, en taillis, forme un objet de commerce extérieur beaucoup plus étendu. Il fournit au département de la Gironde une grande quantité d'échalas ou *caraçons*, ainsi que du *feuillard*, très-estimé, pour les futailles. On fait les coupes du caraçon tous les douze ans; celles du feuillard, tous les cinq ans.

## *Truffes.*

L'exportation de la truffe qui avait presque entièrement cessé pendant la révolution, commence à reprendre son activité. La paix, en rouvrant toutes les routes du commerce, lui a rendu ses débouchés. Les Anglais, les Hambourgeois, les Hollandais, se mettent déjà en mesure pour le prochain hiver, et semblent vouloir se dédommager d'une longue privation. Les envois de truffes en nature, joints à ceux des volailles, gibier, et autres préparations dont elles forment l'assaisonnement, s'élevaient autrefois à plus de cent mille francs.

La mort vient d'enlever celui qui faisait le plus grand nombre de ces envois, le citoyen *Courtois*, dont le nom était connu dans plus

d'un hémisphère. En regrettant ce cuisinier fameux qui, par son art, était parvenu à faire goûter à tous les pays les délicates productions de nos contrées, on apprendra du moins, avec plaisir, qu'il a laissé des héritiers de son talent.

*Bestiaux.*

Le commerce des bestiaux peut être regardé comme le meilleur de ce pays. Celui du vin et des autres denrées fait la fortune de quelques particuliers; mais celui-ci est le véritable commerce du peuple ; il est la source de son aisance : c'est lui qui supplée à l'insuffisance de ses productions agricoles, et lui donne les moyens d'acquitter les charges publiques. Le porc forme la branche la plus importante de ce commerce. Cet animal est celui qui prend l'accroissement le plus rapide, et qui offre le gain le plus sûr comme le plus prompt. Depuis deux ans l'espèce en a été singulièrement multipliée. Le paysan, forcé d'acquitter un immense arriéré, a cherché, dans la multiplication de ce produit, un moyen de se libérer, qu'il ne trouvait point dans ses récoltes.

*Tanneries.*

Le département compte un assez grand nombre de tanneries, dont plusieurs sont importantes. Cependant elles ne suffisent pas aux besoins. Les cuirs que l'on importe de l'étranger, et les objets extérieurs dont ces mêmes fabriques sont obligées de se pouvoir pour leurs apprêts, dépassent de beaucoup le produit de leurs exportations; mais elles procurent un mouvement de négoce très-actif dans l'intérieur; elles fournissent à la consommation pour 318,951 fr. de cuirs fabriqués, et occupent un grand nombre de bras. Néanmoins leurs travaux ont perdu de leur activité par la guerre et les réquisitions qui leur ont enlevé des ouvriers précieux.

*Papeteries.*

Les papeteries forment une branche de commerce avantageuse. Si ces fabriques sont aujourd'hui moins actives, à cause de la rareté de la main-d'œuvre, elles ont gagné depuis quelque tems par la perfection de l'ouvrage. Quelques-unes commencent à rivaliser avec celles d'Angoulême.

*Fer.*

Le fer forme la branche de commerce la plus considérable des produits industriels. Les usines de ce département sont au nombre de 63; elles fournissent à tous les besoins intérieurs, et exportent en outre une quantité considérable de fonte et de fers fabriqués de toute espèce.

Ces usines emploient, en

Minérai, ..... 246,291 q.x anciens.
Bois, ..... 360,436 stères.
Elles occupent 1,253 ouvriers.

Elles produisent, en

| | | |
|---|---|---|
| Fonte moulée, ... | 27,802 q.x | |
| Gueuse, ..... | 70,628, | dont 45,829 sont employés à la fabrication du fer. |
| Fer en barre, .... | 34,200 | |
| Fer en autres espèces, | 400 | |

Elles exportent, en

| | | | *Valeur.* |
|---|---|---|---|
| Fonte moulée, ... | 23,772 q.x | ..... | 416,610f. |
| Gueuse, ..... | 24,799 | ..... | 210,791 |
| Fer en barre, .... | 26,300 | ..... | 613,550 |
| Fer en autres espèces, | 280 | ..... | 7,980 |
| Total de la valeur des objets exportés, | | | 1,248,831f. |

## ESTIMATION

| *De la dépense.* | | *Du produit.* | |
|---|---|---|---|
| Ouvriers, .... | 288,844f. | Fonte moulée, | 486,730 |
| Minérai, .... | 231,805 | Gueuse, ..... | 600,337 |
| Fonte, ..... | 398,067 | Fer en barre, . | 797,600 |
| Bois, ..... | 519,423 | Fer en autres espèces, .... | 11,440 |
| Frais d'entretien, | 96,510 | | |
| Total... | 1,534,649f. | Total... | 1,896,107f |

Les usines les plus importantes de ce département sont, Jomelières, Ans, les Eysies, Montclar, Lavaur. Celles de Jomelières et d'Ans, méritent une mention particulière.

La première a deux fourneaux et une forge.

ELLE EMPLOIE cent dix ouvriers.

Trente-quatre mille quintaux de minérai.

Trente-un mille stères de bois.

ELLE PRODUIT annuellement douze à treize mille quintaux gueuses.

Trois cents quintaux de fer dur et gros acier.

ELLE DÉPENSE, pour ouvriers, quatorze à quinze mille francs.

Pour minérai, trente mille francs.

Pour bois, quarante-deux mille francs.

Pour entretien d'usines, cinq mille francs.

Prix de la fonte, 9 francs le quintal.

Du gros acier, 26 francs.

*Ans* a deux fourneaux et une forge.

ELLE EMPLOIE cent ouvriers.

Quinze mille quintaux de minérai.

Quatorze mille stères de bois.

ELLE PRODUIT 5,000 quintaux de fonte moulée.

Six cents quintaux de fer.

ELLE DÉPENSE, en ouvriers, trente-cinq ou trente-six mille francs.

En minérai, treize ou quatorze mille francs.

En bois, vingt-deux ou vingt-trois mille fr.

En frais d'usines, sept mille francs.

Prix de la fonte moulée, de 17 à 18 francs le quintal.

Le fer mou, 23 francs le quintal.

Si l'on veut connaître le mouvement de l'industrie et du commerce dans ce département, il suffira de jeter les yeux sur le dénombrement ci-dessous, extrait du rôle des patentes. Ce catalogue paraîtra bien pauvre, sans doute, mais c'est un miroir fidele qui donnera, de ce pays, une idée plus exacte que tous les détails statistiques dans lesquels nous pourrions entrer.

Il est des métiers sur ce tableau, tels que ceux de boisseliers, cardeurs de laine, chandeliers, marchands de fil, de toile, etc., que

l'on pourra s'étonner d'y voir en si petit nombre ; mais il faut observer que ceux qui exercent ces métiers, n'y trouvant pas toujours un gain suffisant, en cumulent d'autres, et sont obligés alors de prendre la patente la plus forte de leur négoce, ce qui empêche de connaître le nombre de ces professions.

*Etat général des Arts et Métiers dans le département de la Dordogne.*

Le *règne minéral* compte,

Quarante-six maîtres de forges et fabricans de fer.
Cent quarante-six taillandiers.
Vingt-deux armuriers.
Vingt-neuf couteliers.
Six orfèvres.
Dix horlogers.
Quarante-six faures.
Cent soixante-trois forgerons.
Deux cent vingt maréchaux ferrans.
Soixante-dix serruriers.
Deux cent deux cloutiers.
Dix-neuf chaudronniers.
Cinq potiers d'étain.

Huit ferblantiers.
Douze épingliers.
Deux éperoniers.
Soixante-un ferailleurs.
Dix vitriers.
Cinq fabriques de faïence.
Quarante-un ateliers de poterie de terre.
Soixante-onze tuileries ou briqueries.
Trois verreries.
Un architecte.
Cinq carriers.
Trois cent trente-deux maçons.
Dix couvreurs.
Quatre marchands de moulange.

Le *règne végétal* compte ;

Six cent deux ateliers de tisserands.
Sept ateliers de corderie.
Cinquante-une teintureries.
Quarante-quatre papeteries.
Sept imprimeries.
Deux fabriques de cartes à jouer.
Mille vingt-quatre moulins à farine.
Six blatiers.
Cent cinq boulangers.
Dix-neuf fourniers.

Trente-un fabricans d'huile.
Vingt-trois marchands de grains.
Dix-huit marchands de vin en gros.
Vingt-quatre marchands de vin en détail.
Dix-sept vendeurs d'eau-de-vie en détail.
Cent soixante-sept épiciers.
Dix apothicaires.
Un marchand de résine.
Deux marchands de potasse.
Cinquante-huit marchands de bois.
Huit charbonniers.
Quinze négocians.
Cinquante marchands de draps.
Quatre commissionnaires.
Soixante-dix-huit merciers.
Six fripiers.
Six marchands de chanvre.
Quatre marchands de fil.
Sept marchands de filasse.
Deux marchands de toile.
Deux marchands de papier.
Cent quarante-neuf marchands de tabac.
Cinq marchands de verre.
Cent soixante voituriers pour le transport des marchandises.
Deux rouliers.

Cinq mariniers en chef.
Cent quatre-vingt-neuf charpentiers.
Quatorze scieurs de long.
Cent quatre-vingt-neuf menuisiers.
Trente-huit tourneurs en bois.
Deux cent trente-trois tonneliers.
Trois boisseliers, faiseurs d'arçons.
Cent cinquante-trois charrons.
Treize faiseurs d'arraires.
Seize fabricans de métiers en bois.
Cent quarante-huit sabotiers.
Un luthier.
Un gaînier.
Quatre brûleurs d'eau-de-vie.
Deux liqueuristes.
Cinq limonadiers.
Quatorze cent soixante-dix cabaretiers.
Trois cent quatre-vingt-quinze tailleurs.
Onze couturières-tailleuses.
Deux faiseuses de mode.
Trente-six perruquiers.

Le *règne animal* compte ;

Cent quarante-six ateliers de serges.
Deux apprêteurs d'étoffes.
Trente-trois bonnetiers.

Six cardeurs de laine.

Cinquante-cinq tanneries.

Deux mégisseries.

Trente-un atteliers de selliers.

Vingt-un boureliers.

Deux chandeliers.

Deux cent soixante-trois cordonniers.

Deux cent un bouchers.

Cinq chaircutiers.

Deux traiteurs.

Cent quatre-vingt-six aubergistes.

Cent soixante-dix-neuf marchands de bestiaux.

Seize coquetiers, marchands de volailles.

Quatorze marchands de poisson frais.

Deux marchands de fromage en gros.

Deux marchands de cire.

Neuf marchands de cuir et peaux.

Six marchands de chevaux.

Deux loueurs de chevaux.

---

## NAVIGATION.

Il est peu de départemens aussi bien arrosés que celui de la Dordogne : il n'en est point où les eaux soient mieux distribuées ; cinq rivières

principales le traversent à des distances presque égales, la Dordogne, la Vézère, Lisle, la Drône et le Drot ; mais deux de ces rivières seulement sont navigables, et cette navigation même est bien imparfaite.

### *La Dordogne.*

La Dordogne, qui prend sa source dans le département du Cantal, se forme de deux ruisseaux appelés le *Dor* et *la Dogne*, qui sortent tous deux du Mont-Dor, et confondent leurs noms avec leurs eaux, à quelque distance de cette montagne ; elle coule comme un torrent, jusqu'à son entrée dans le département de la Corrèze, et commence à porter bateau un peu au-dessus d'Argentat, où l'on embarque les futailles qui descendent du département du Cantal, et qui sont principalement destinées pour Bordeaux ; elle traverse le département de la Dordogne dans toute sa longueur, et se réunit à la Garonne, au Bec-d'Ambès, après une navigation de 28 miriamètres et un cours de 37 miriamètres.

Cette rivière, que le volume et la beauté de ses eaux placent au premier rang des rivières de France, n'est navigable pendant toute l'année,

dans ce département, que dans une étendue d'environ trois miriamètres, c'est-à-dire, depuis Couze jusqu'à l'extrémité de l'arrondissement de Bergerac. Au-dessus, sa navigation est interrompue une partie de l'année, par le saut de la Gratusse; ce pas, fameux par ses naufrages, se compose d'une suite de rochers à fleur d'eau, qui sont placés dans le milieu du lit de la rivière, dans une longueur de 1753 mètres, et produisent plusieurs cascades très-dangereuses. Lorsque les eaux sont élevées, on évite ces rochers en longeant la rive droite; mais quand elles sont très-basses, la navigation est entièrement interceptée.

Le pas de la Gratusse porte un préjudice d'autant plus grand au commerce de ce département, qu'en interceptant aussi la navigation de la Vézère, dont l'embouchure est au-dessus, il interrompt les relations que cette rivière nous donne avec le département de la Corrèze.

Les anciens intendans de la généralité de Bordeaux, peu occupés de l'administration de cette province, ne songèrent jamais à faire disparaître cet écueil, quoique les travaux nécessaires à cette opération ne puissent être évalués à plus de 100,000 francs, dépense bien médio-

cre, si l'on considère de quelle importance est la navigation de la Dordogne.

Les nouvelles administrations voulurent réparer cet oubli; mais les circonstances difficiles où elles se trouvèrent, et l'instabilité du Gouvernement, ont toujours mis obstacle à l'exécution de leurs projets.

Après le saut de la Gratusse, les rochers du *Peyra*, situés près du château de Pille, sont l'écueil le plus dangereux de la Dordogne; ils sont saillans d'environ un mètre 95 centimètres au-dessus des basses eaux, et ne laissent entr'eux qu'un passage extrêmement étroit.

Les bateaux qui ne sont pas bien dirigés, courent le risque d'être brisés sur ces rochers.

Ces accidens sont assez fréquens dans les mauvais tems et dans les grandes eaux.

La chute du pont de Bergerac, occasionnée par l'inondation de 1783, a formé un nouvel écueil dans la Dordogne; plusieurs pilles se sont abattues dans le milieu du lit de la rivière et rendent ce passage périlleux.

Le conseil général du département, dans ses trois sessions des années 8, 9 et 10, a réclamé du Gouvernement, des fonds pour les travaux à faire au pas de la Gratusse; dans celle de

l'an 10, il a sollicité une somme de 80,000 fr. à employer à ce même pas, au déblai des rochers du Peyra et à la démolition des pilles de l'ancien pont de Bergerac : ce dernier travail est déjà avancé. Le déblai des rochers du Peyra est également ordonné, et bientôt la Dordogne sera débarassée de ce pas dangereux.

Les travaux à faire à celui de la Gratusse nécessitent des fonds plus considérables ; mais le Gouvernement aura égard à l'importance de l'objet et aux vœux répétés du conseil général du département.

*La Vézère.*

Elle prend sa source dans le département de la Corrèze, et entre dans celui de la Dordogne au-dessous de l'Arche. Elle fut autrefois navigable jusqu'à Terrasson. Les habitans du département de la Dordogne et ceux de la Corrèze, sur-tout, sollicitent vivement le rétablissement de cette navigation, à laquelle ils voudraient joindre celle de la rivière de Brives : l'exécution d'un projet qui ouvrirait l'entrée de la Dordogne à un département à qui toutes les communications navigables sont fermées, serait pour lui d'un avantage qu'aucune dépense

ne saurait balancer. Le département de la Corrèze n'aura jamais d'existence commerciale, tant que ce canal ne sera pas ouvert.

La navigation de la Vézère serait extrêmement importante pour la vente d'une partie des vins du département de la Dordogne, qui trouveraient, dans celui de la Corrèze, un débit plus sûr et plus avantageux qu'à Bordeaux. Le vin manque absolument dans ce pays, tandis qu'il abonde dans le département de la Gironde; d'ailleurs, nos crus ne pouvant supporter la concurrence de ceux du Médoc et de St.-Emilion, ne passent qu'en troisième ordre, et lorsque la mer est fermée, les caves restent pleines; tandis que, par des communications entre le département de la Dordogne, le ci-devant Limousin et l'Auvergne, nous serions assurés d'exporter chaque année l'excédent de nos vins, et nous rapporterions, en retour, du merrain, de l'ardoise, et principalement du charbon de terre, objet si nécessaire à l'exploitation de nos usines.

L'assemblée constituante avait reconnu l'importance de la navigation de la Vézère; elle autorisa, en 1791, une compagnie à faire faire, à ses frais, tous les ouvrages nécessaires à cette

navigation, moyennant un droit de péage, dont elle devait jouir pendant cinquante ans, après la confection des travaux ; mais les tems difficiles qui succédèrent, firent échouer cette entreprise.

Le conseil général, dans sa dernière session, a vivement représenté l'importance de la navigation de la Vézère. Il a placé cet objet au rang des travaux les plus essentiels pour le commerce de nos contrées, et a joint son vœu à celui de tous les habitans de la Corrèze, qui n'ont jamais cessé de solliciter l'exécution de ce même plan. L'administration appréciera de tels motifs ; elle accueillera un projet d'où dépend la prospérité de deux départemens.

*Lisle.*

Cette rivière qui prend sa source dans la Haute-Vienne, arrose Périgueux, Monpont, Mussidan, et se jette dans la Dordogne, à Libourne, après un cours de 19 miriamètres. Elle n'est aujourd'hui navigable que jusqu'à Coutras ; mais elle serait susceptible de le devenir jusqu'à Périgueux. Dix-huit écluses établies depuis son confluent jusqu'à Mussidan, attestent qu'elle le fut autrefois jusqu'à cette

ville. Sa navigation serait extrêmement importante pour vivifier le commerce languissant des arrondissemens de Périgueux et de Ribérac. Elle serait sur-tout nécessaire pour faciliter le transport du charbon de terre dans les forges d'Exideuil, et pour en exporter les produits dans les places maritimes.

La navigation de Lisle ne serait pas avantageuse seulement au département de la Dordogne, elle serait extrêmement utile encore à celui de la Haute-Vienne ; elle resserrerait les relations qui existent entre sa capitale et Bordeaux. Les transports entre Limoges et cette ville ne se faisant plus alors, par terre, que dans une étendue de 7 miriamètres, c'est-à-dire, depuis Limoges jusqu'à Périgueux, leur communication deviendrait plus facile, et le chef-lieu de ce département, qui leur servirait d'entrepôt, trouverait, dans leurs relations, un nouveau sujet de prospérité.

Les premières administrations de ce département s'étaient occupées de la navigation de cette rivière ; des emprunts furent ouverts pour les ouvrages à faire à cet égard ; mais les mêmes circonstances qui firent échouer alors tant de projets utiles, empêchèrent cette entreprise. Le

conseil général, dans sa dernière session, a représenté aussi la navigation de Lisle comme un des objets les plus nécessaires à la prospérité du département.

*La Drône.*

La Drône prend sa source dans le département de la Haute-Vienne, arrose Branthôme, Bourdeille, Ribérac, et se joint à la rivière de Lisle, à Coutras, après un cours de 20 myriamètres. La Drône est la rivière dont la navigation présente le plus d'obstacles, à raison du grand nombre de cataractes et de moulins qui embarrassent son cours : les dépenses des écluses, nécessaires pour la rendre navigable, ont été portées de 4 à 5 millions.

Cette rivière est remarquable par la pureté de ses eaux et par la beauté des païsages qu'elle dessine dans ses contours. On ne trouve nulle part les tableaux rians de la campagne mieux disposés et plus diversifiés : les prairies, les bois, les rochers, y sont par-tout mêlés et confondus avec un goût dont la nature seule est capable. Il semble qu'elle s'est plue à rassembler, sur ces rives, tous les objets que l'art et le luxe entassent, avec tant d'efforts, dans

leurs jardins tristement somptueux. Les vallons délicieux de la Drône, rappellent les bords enchantés du Lignon, si vantés par nos poëtes et nos romanciers.

### *Le Drot.*

Cette rivière appartient plus au département de Lot-et-Garonne qu'à celui de la Dordogne. Son cours, dans ce département, n'est guères que de 4 miriamètres, 5 kilomètres; et sa navigation remonterait difficilement jusque dans nos contrées. Cependant un délégué de la convention nationale crut pouvoir surmonter tous les obstacles, mais son entreprise fut abandonnée presque aussitôt que commencée.

---

## ROUTES.

Il est peu de départemens où les routes aient été aussi négligées que dans celui de la Dordogne; on n'y trouve qu'une grande communication viable, celle de Limoges à Bordeaux, dans une étendue de 11 miriamètres 5 kilomètres.

L'ancienne province de Périgord, placée sous le régime vicieux des intendances, et dans une généralité dont la capitale semblait occuper seule l'attention de l'administrateur, fut presque entièrement oubliée jusqu'à nos jours. La révolution, en confiant les intérêts de ce pays à des administrations locales, plus intéressées à sa prospérité, semblait devoir amener un meilleur ordre de choses ; mais les circonstances difficiles de la révolution ne permirent point à ces administrations de réaliser tout le bien qu'elles avaient conçu.

En 1791, l'administration du département avait affecté aux dépenses générales des travaux publics, une somme de 431,262 francs. Les ouvrages furent mis en pleine activité en 1792. De nombreux ateliers étaient déjà établis sur les principales routes, lorsque le Gouvernement, pressé par des besoins impérieux, fut forcé de requérir tous les fonds qui étaient en caisse dans les départemens. Celui de la Dordogne se trouva privé, par cette mesure, d'une grande partie des sommes qu'il avait amassées, et les ouvrages qui n'avaient été qu'ébauchés, furent bientôt détruits ; en sorte que ce pays, après avoir dépensé des sommes considérables,

se trouve toujours dans le même besoin de communications.

Onze routes de différentes classes ont été percées à diverses époques dans ce département; mais si l'on excepte celle de Limoges, aucune n'a été achevée, et ce qu'il y a de terminé est si imparfait, a été si mal dirigé, qu'il serait beaucoup plus avantageux pour le commerce, et en même tems plus économique pour le trésor public, d'en ouvrir de nouvelles, que de conserver les anciennes.

Une grande communication était réclamée depuis long-tems par ce département, celle de Bordeaux à Lyon, par Libourne, Mussidan, Périgueux, Brives, etc. Le Gouvernement a reconnu l'avantage d'une route qui rapproche de 15 miriamètres les relations de deux cités aussi florissantes; il a fait, en l'an 10, des fonds pour le commencement des travaux à faire sur cette direction. La communication de Bordeaux à Lyon est du plus grand intérêt pour ce département; et Périgueux, placé sur le point le plus avantageux de cette route, au bord d'une rivière qui, d'après ce plan, semblerait devoir être bientôt rendue navigable, pourra devenir un jour un entrepôt précieux.

Le conseil général, dans sa dernière session, a demandé, pour les travaux à faire, en l'an 11, sur cette route, une somme de 200,000 francs.

Une autre communication bien essentielle était aussi desirée depuis long-tems, celle de Périgueux à Agen, par Bergerac. Ces deux villes, qui ne sont éloignées que de 8 miriamètres, n'avaient entr'elles presque aucune relation. Il n'existait pas de route viable entre nous et le département le plus fertile, ou plutôt le seul fertile des départemens environnans. Cette route vient d'être classée comme devant faire partie de celle de Paris à Barèges, et des fonds ont aussi été versés, en l'an 10, pour les premiers travaux à y faire. Cette communication, indépendamment des relations importantes qu'elle va établir entre ce département et celui de Lot-et-Garonne, offre à nos contrées un avantage particulier. Elle devient, comme chemin de Barèges, la route de tous les malades et de tous les curieux qui, pour aller des provinces du Nord aux eaux minérales des Pyrénées, étaient obligés de s'y rendre par Toulouse ou Bordeaux, et de faire un immense circuit. Ceux qui ont parcouru les avenues de Bagnières et de

Barèges ; dans la belle saison ; savent quel mouvement y produit l'affluence des voyageurs et l'argent qu'elle y répand.

Le conseil général a fait également la demande d'une somme de 200,000 francs pour les travaux à faire sur cette route, en l'an 11.

Les portions de ces deux communications qui sont comprises, la première, dans celle de Limoges à Périgueux, et la seconde, dans celle de Bordeaux à cette même ville, se réparent en ce moment. Ces deux points, faisant partie de la grande route de Paris à Bordeaux, devaient être rétablis les premiers. Cette route, presque entièrement détruite en l'an 8, et devenue difficile, au point de retarder souvent le service des dépêches et d'être périlleuse pour le voyageur, a été grandement restaurée par les travaux de l'année qui vient de s'écouler ; et, aux premiers beaux jours de l'an 11, on s'occupera de porter des ateliers sur les autres parties de ces deux directions.

Plusieurs communications essentielles ont encore fait l'objet des délibérations du conseil général, dans sa session dernière.

La première, celle de Bordeaux à Cahors, par Bergerac et Sarlat.

La seconde, celle de Limoges à Cahors, par Montignac et Sarlat.

La troisième, celle d'Angoulême à Bordeaux, par Laroche-Beaucour et Ribérac.

Le conseil a fait la demande d'une somme de 120,000 francs à répartir sur ces trois routes ; 50,000 fr. sur la première ; 40,000 fr. sur la deuxième ; et 30,000 francs sur la dernière.

Il a également représenté l'importance de celle de Périgueux à Angoulême, devenue plus instante depuis que l'établissement du siége épiscopal, dans cette ville, a formé de nouvelles relations entre le département de la Dordogne et celui de la Charente. Il a exposé aussi le besoin d'une communication entre Nontron et le chef-lieu de ce même département. Cette communication est d'un intérêt majeur, par le débouché qu'elle ouvrirait aux nombreuses fonderies placées dans cette partie du département de la Dordogne. Les plus importantes de ces usines sont situées sur les bords même de la route. Angoulême n'est éloignée que de trois miriamètres, et là seraient embarqués tous les ustensiles et machines de guerre dont s'occuperaient bientôt, presque exclusivement, ces fonderies, du moment qu'elles auraient une

communication ouverte avec Rochefort : cet important débouché, et celui que pourrait offrir d'un autre côté la navigation de Lisle aux intéressantes forges d'Exideuil, ne laisseraient plus rien à desirer pour le commerce et l'activité des usines de ce département.

*Observations sur les routes de ce département.*

En général les routes, ou pour mieux dire les portions de routes existantes dans ce département, ont été faites à la honte de l'art; elles accusent d'une ignorance profonde les ingénieurs qui les ont tracées. Ils n'ont su nulle part vaincre les difficultés locales. Au lieu de tourner les collines par des courbes bien ménagées, ils ont été le plus souvent droit à leurs sommets, et ont en cela suivi la ligne des chemins de traverse dont leurs routes ne diffèrent que par la plus grande largeur de la voie qu'elles offrent au voyageur. Il semble que c'est pour cet unique objet qu'elles ont été construites, puisqu'elles conservent d'ailleurs toute l'aspérité des lieux. En un mot, ces communications pèchent par tous les points de leur construction; il faut absolument en ouvrir de nouvelles si l'on veut véritablement vivifier ce départe-

ment. Les routes sont les premières voies d'exportation, sans elles un pays ne saurait avoir ni commerce, ni industrie, et tant que ce pays sera privé de cette source de toute prospérité, il ne peut espérer de sortir de son état de langueur et d'inertie.

Il ne faut point cependant juger, par les chemins que nous avons déjà, de ceux qu'un meilleur art saurait construire. On peut, au contraire, assurer qu'il est peu de départemens où la confection des routes fût plus facile et moins coûteuse que dans celui de la Dordogne. Le sol de ce pays, semblable à celui du Limousin et beaucoup plus plat, offre, presque par-tout, un terrein ferme et graveleux qui promet un travail durable. Dans tout le haut pays, les chemins sont faits par la nature; ils ne demandent qu'à être élargis et alignés, et n'exigeraient presque ni transports de terre, ni empierremens. Ces considérations sont un motif de plus pour déterminer l'administration à donner à ce pays les communications que sollicitent son commerce et son industrie.

Mais si le département de la Dordogne a besoin de rétablir ses grandes communications, il a peut-être plus besoin encore de rétablir ses

communications vicinales. Il serait impossible de dépeindre l'état de dégradation où elles sont tombées. Cette dégradation interrompt les relations des communes, et porte un préjudice infini à leurs foires et marchés. Les villes qui sont un peu populeuses ont beaucoup de peine à s'approvisionner ; l'habitant des campagnes ne peut que difficilement y voiturer ses denrées, et leur rareté, jointe aux frais de leur transport, leur donne un prix qui devient chaque jour plus excessif dans un pays dépourvu de numéraire.

Ce n'est pas avec le faible secours des centimes municipaux qu'on pourra réparer les communications vicinales de ce département. Il faut des ressources plus puissantes si l'on veut véritablement améliorer le sort des communes et faciliter leurs relations. Ce ne sera que par des taxes extraordinaires et par des travaux exécutés sous les yeux des gens de l'art, que l'on parviendra à faire, pour cet objet, quelque chose d'utile et de durable.

Le conseil général du département a reconnu cette vérité ; il a fait, dans sa dernière session, un tableau frappant de l'état des communications vicinales, et entr'autres vues indiquées pour leur restauration, il a invité le Gouver-

nement à provoquer une loi qui attribue au préfet le pouvoir d'autoriser toute commune à s'imposer, sur elle-même, cinq centimes par franc de toutes ses contributions, en sus des cinq centimes déjà alloués, pour être uniquement affectés à leur réparation.

---

## ÉTAT CIVIL ET POPULATION.

Au moment où la Préfecture a remplacé l'Administration centrale, il n'a été trouvé, dans les archives du département, que 3,875 doubles des registres de l'état civil, au lieu de 11,059 qui auraient dû y être rassemblés depuis l'exécution de la loi du 20 septembre 1792. Sur les 7,184 doubles égarés, le Préfet est parvenu, par les recherches qu'il a fait faire dans les secrétariats des administrations municipales et dans ceux des maires, à en faire rentrer 4,933. Il est également parvenu, par ses instructions multipliées, à obtenir des maires une tenue exacte de ces registres. Les nombreuses irrégularités que l'on remarquait dans un grand nombre de ceux antérieurs à l'an 8, ne se sont pas reproduites, et l'ordre a été enfin rétabli dans cette partie si essentielle de l'administration.

TABLEAU COMPARATIF *des Naissances, Mariages, Décès, Divorces et Adoptions, pour les années* 8, 9 *et* 10.

| NOMS des Trimestres. | NAISSANCES. | | | MARIAGES. | | | DÉCÈS. | | | DIVORCES. | | | ADOPTIONS. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | An 8. | An 9. | An 10. | An 8. | An 9. | An 10. | An 8. | An 9. | An 10. | An 8. | An 9. | An 10. | An 8. | An 9. | An 10. |
| *Vendémiaire*, | 3,989 | 2,916 | 3,927 | 816 | 635 | 602 | 3,217 | 4,767 | 5,606 | | 1 | | | | |
| *Nivôse*, . . | 3,781 | 2,858 | 4,016 | 879 | 1,206 | 1,402 | 3,244 | 2,671 | 3,642 | 5 | 1 | | | | |
| *Germinal*, . | 3,595 | 3,103 | 2,772 | 476 | 682 | 500 | 2,661 | 2,521 | 3,059 | 1 | 1 | | | | |
| *Messidor*, . | 3,890 | 3,787 | 3,501 | 535 | 577 | 797 | 3,652 | 3,593 | 3,131 | 2 | 4 | | | 1 | |
| TOTAL . . | 15,255 | 12,664 | 14,216 | 2,706 | 3,100 | 3,301 | 12,774 | 13,552 | 15,438 | 8 | 7 | .... | .... | 1 | .... |

On doit remarquer sur ce tableau comparatif des naissances, mariages et décès des années 8, 9 et 10, les funestes résultats de l'influence atmosphérique sur la vie des hommes, dans l'année qui vient de s'écouler.

Une humidité constante et excessive, et le règne presque continuel du vent du sud et d'ouest, à la suite de l'été sec et brûlant de l'an 9, peuvent être regardés comme la cause de la grande mortalité qu'offre le premier trimestre. Les variations de l'atmosphère, dans le suivant, et les passages fréquens et subits de l'humide au froid et du froid au chaud, ont aussi produit des épidémies funestes. Ce trimestre, qui compte 3,642 décès, comparé au premier, offre une différence, en moins, de 1,964, c'est-à-dire, de plus du tiers. Cependant ce nombre est encore hors de proportion avec la mortalité des années précédentes. En effet, le trimestre de nivôse an 9 n'a vu périr que 2,671 individus, et le même trimestre an 8, 3,244.

La disproportion sera bien plus frappante, si l'on compare les décès de tout le semestre, qui se montent à 9,248, à ceux des semestres

correspondans des années 8 et 9, qui s'élèvent, le premier, à 6,461, le second à 7,438. Le nombre des décès du troisième trimestre de l'an 10, s'élève aussi au-dessus des trimestres correspondans. Le quatrième trimestre seul se trouve inférieur à ceux des années précédentes.

Mais, à ce triste résultat, on peut en opposer un bien flatteur pour le Gouvernement dont il est l'ouvrage. L'influence des météores n'occasionne que des dérangemens passagers dans le mouvement de la population. Celle d'une bonne administration produit un bien permanent. Les causes d'une mortalité extraordinaire, en l'an 10, n'existent déjà plus; mais celles qui ont accru le nombre des mariages doivent produire un accroissement de population progressif.

Le tableau du mouvement de la population ci-dessus fournit une autre remarque importante. On y voit que, dans chacune des années 8, 9 et 10, le premier semestre est celui qui offre le plus grand nombre de naissances, mariages et décès. Cette observation qui peut être regardée comme un fait de tous les ans, se trouve parfaitement d'accord avec celles que

chacun de nous peut faire autour de ce qui l'environne.

On doit remarquer que c'est dans le premier semestre de l'année, c'est-à-dire en hiver, que le peuple, après avoir terminé tous les travaux des champs, consomme le produit de ses récoltes et se livre au repos. Alors les habitans des campagnes ont entr'eux des relations de société plus intimes. Les occupations de la veillée rassemblent la jeunesse de l'un et de l'autre sexe, et là se forment les liaisons qui conduisent à l'hymen. C'est sur-tout lorsque les derniers jours de cette saison commencent à faire place à celle où les impressions sont si profondes et si irrésistibles, que se contractent les nœuds dont la fin du premier trimestre de l'année suivante verra éclore les fruits. Mais si cette époque est féconde en naissances et mariages, elle est aussi celle qui offre le plus grand nombre de décès. L'automne et l'hiver sont des saisons mortelles aux vieillards; et la nature prévoyante a voulu que le tems où la mort exerce le plus de ravages, fût aussi celui de la reproduction la plus active.

Le détail ci-après de la division de la popu-

lation, nous a paru propre à faire connaître, d'un coup-d'œil, l'état de ce département, par le classement de ses habitans.

| | |
|---|---|
| Propriétaires de biens-fonds, chefs de famille, . . . . . | 83,351 |
| Propriétaires vivant uniquement du produit de leurs biens-fonds (1). . | 2,537 |
| Individus vivant uniquement d'un revenu en argent, . . . . . | 815 |
| Employés ou soldés par l'Etat, de quelque classe que ce soit, autres que les militaires en activité, . . . . . | 1,469 |
| Individus vivant de leur travail, soit mécanique ou industriel, . . . . . | 24,531 |
| Individus qui ajoutent un travail quelconque à leur revenu ou traitement (2), . . . . . | 81,493 |

(1) On n'entend porter par ce nombre que les propriétaires vivant du revenu de leurs biens, cultivés par autrui. Le nombre de ceux qui cultivent leurs biens par eux-mêmes, s'élève à trente-huit mille quatre cents.

(2) On comprend, dans ce nombre, les propriétaires vivant uniquement du produit de leurs biens, cal-

| | |
|---|---|
| Manœuvres (hommes) ou gens de peine travaillant à la journée, . . | 4,536 |
| Manœuvres (femmes) . . . . | 1,862 |
| Domestiques mâles, . . . . . | 7,138 |
| Domestiques femelles, . . . . | 17,380 |
| Mendians errans (hommes) . . | 511 |
| Femmes, . . . . . | 607 |

## ÉTAT MORAL ET POLITIQUE.

Le calme dont nous jouissons dans l'état actuel de l'organisation publique, nous préserve de ces nombreux événemens qui prenaient jadis leur source dans les discordes civiles, et formaient, chaque année, un recueil bien moins curieux qu'affligeant. Nous n'aurons pas aujourd'hui, grace à la sagesse du Gouvernement et de l'administration, de faits de ce genre à présenter à nos lecteurs; mais nous leur offrirons, en revanche, dans la marche des tribu-

tivés par eux-mêmes; autrement il serait réduit à quarante-cinq mille six cent trente.

naux, dans le relevé des jugemens civils et criminels, et dans le tableau de l'esprit public, des observations intéressantes sur l'amélioration de l'état moral et politique du département.

ETAT *des procès civils pendans et jugés définitivement dans les années* 9 *et* 10.

| NOMS des Arrondissemens. | PROCÈS CIVILS PENDANS | | JUGEMENS DÉFINITIFS | |
|---|---|---|---|---|
| | En l'An 9. | En l'An 10. | En l'An 9. | En l'An 10. |
| *Nontron*, ... | 300 | 208 | 215 | 146 |
| *Périgueux*, .. | 601 | 537 | 177 | 189 |
| *Sarlat*, ..... | 532 | 404 | 278 | 253 |
| *Bergerac*, ... | 496 | 359 | 179 | 203 |
| *Ribérac*, .... | 211 | 178 | 134 | 105 |
| Total..... | 2,134 | 1,686 | 983 | 896 |

La diminution très-grande que l'on remarque dans le nombre des procès, en l'an 10, comparativement à l'an 9, est une preuve

bien convaincante de l'amélioration rapide de notre organisation actuelle. En éteignant les haines et les divisons politiques, on a éteint la principale cause de toutes les querelles judiciaires. C'est sur-tout à la sagesse des nouveaux juges de paix que nous devons la diminution des procès. Les juges de paix ne sont plus les juges de tel ou tel parti. Il n'y a plus qu'un parti parmi eux, comme parmi leurs justiciables. La considération et la confiance dont jouissent aujourd'hui ces magistrats, réduisent, pour ainsi dire, leurs fonctions à celles de conciliateurs, et difficilement on résiste à une médiation proposée et conduite par des hommes investis de toute la puissance de l'opinion. Cette puissance, dans des juges qui connaissent de toutes les affaires en première instance, étouffe, dans leur origine, la plupart des querelles et épargne à l'habitant des campagnes bien des peines et des ennuis.

Il faut convenir aussi que la réduction des justices de paix n'a pas moins contribué à la diminution des procès que le bon choix des magistrats. Il est trop reconnu que la multipli-

cité des tribunaux, multiplie le nombre des plaideurs, et qu'en écartant davantage la justice du justiciable, les hommes les plus processifs, rebutés par l'éloignement des juges et retenus par la crainte de la dépense qu'entraîne le déplacement, sont obligés de vivre en paix.

Cette observation, qui s'applique aux tribunaux civils comme aux justices de paix, deviendra plus sensible si l'on compare le nombre des procès pendans, en l'an 9, devant les cinq tribunaux actuels, à ceux pendans devant le tribunal civil unique du département, dans une année quelconque, par exemple en l'an 7. Si l'on rapproche les deux années on trouvera, en l'an 7, 1,322 causes au tribunal civil du département, et, en l'an 9, 2,134 devant ceux d'arrondissemens communaux; et si, pour achever le parallèle, nous comparons le nombre des procès inscrits au rôle de ces derniers, à ceux inscrits devant les tribunaux de district, en 1791, nous trouverons 4,770 causes pendantes devant les neuf tribunaux de district du département.

Ces rapprochemens, dont on ne peut contester l'exactitude, indiquent une réforme importante qui reste à faire à notre état politique.

Le législateur, à qui cet objet ne peut échapper, saura prendre, dans sa sagesse, la juste mesure nécessaire pour concilier l'intérêt général avec les besoins particuliers du justiciable.

*Affaires portées et jugées au tribunal criminel.*

| | |
|---|---|
| En l'an 9, . . . . . | 87. |
| En l'an 10, . . . . . | 60. |

*Nombre des Accusés dans ces affaires.*

| | |
|---|---|
| En l'an 9, . . . . . | 114. |
| En l'an 10, . . . . . | 81. |

*Condamnés à la peine de mort.*

| | |
|---|---|
| En l'an 9, . . . . . | 17. |
| En l'an 10, . . . . . | 7. |

*Condamnés à la peine des fers.*

| | |
|---|---|
| En l'an 9, . . . . . | 32. |
| En l'an 10, . . . . . | 23. |

*Condamnés à la détention ou à l'emprisonnement.*

| | |
|---|---|
| En l'an 9, . . . . . | 17. |
| En l'an 10, . . . . . | 16. |

*Nombre des Accusés acquittés.*

En l'an 9, . . . . . 40
En l'an 10, . . . . . 35

La vigueur des tribunaux et de la police avait achevé d'éteindre, en l'an 9, les restes du brigandage qui avait infesté long-tems nos campagnes; mais l'amélioration de l'esprit public n'a pas moins contribué que la sévérité de la justice, à la diminution des délits en l'an 10. Quelques-uns de ces délits, qui étaient dûs plus peut-être au renversement des idées politiques, qu'à la perversité des délinquans, et dont l'an 9 avait encore fourni plusieurs exemples, ont été inconnus dans l'année qui vient de s'écouler. L'opinion a suffi pour arrêter un désordre que la justice n'avait encore pu réprimer. L'an 10 n'a vu aucun vol de recettes publiques; il n'a vu également aucune de ces violences, aucuns de ces horribles assassinats qu'enfantaient la haine et les ressentimens révolutionnaires. La sage modération du Gouvernement, en rapprochant tous les esprits, a mis un terme à ces fureurs.

Les autres délits qui proviennent plus par-

ticulièrement de l'immoralité et de la dépravation des individus, ont été aussi plus rares que dans les années précédentes. Cet état de choses est l'heureux résultat des grands actes du Gouvernement, qui ont assuré, en l'an 10, le bonheur et la sécurité de tous: mais, nous devons le dire, il est dû principalement au rétablissement de la religion, qui est enfin venue reprendre son utile influence, et consolider un édifice que les victoires, ni les conquêtes ne sauraient affermir sans son appui salutaire. Le peuple trouve, dans ses exercices saints, de nouveaux motifs d'amour et de reconnaissance pour le Gouvernement. Revenu à des devoirs qui lui étaient chers, et plein d'un bonheur dont il n'avait pas encore joui, il oublie enfin tous les maux passés, pour ne s'occuper que du bien présent et de l'espoir d'un avenir plus heureux encore.

TABLEAU

# APERÇU GÉNÉRAL (1)

*Des mines de houille exploitées en France, de leurs produits, et des moyens de circulation de ces produits.*

## Bassin de la Meuse.

### *Département de la Meuse.*

Il n'y a point de mines de houille exploitées dans ce département.

Il peut recevoir les houilles de la Sarre par la Moselle et le canal qui communique à la Meuse, entre Toul et Pagny; et la Meuse peut y faire remonter jusqu'à sa partie septentrionale, les houilles du département de l'Ourte.

### *Département des Ardennes.*

Il n'y a point de mines de houille connues dans ce département.

Des recherches ont eu lieu à Étion; elles ont été infructueuses. Elles avaient été entamées dans des couches schisteuses, qui n'offraient aucun indice assez déterminant pour se livrer à ces travaux; et, à la manière dont ils étaient

(1) V. Tome 4, page 236.

dirigés, on faisait des dépenses à-peu-près en pure perte, puisqu'on suivait la direction des couches schisteuses, au lieu de les traverser, pour reconnaître les changemens, s'il y en avait, dans l'ordre des terreins.

Ce département reçoit des houilles du département de l'Ourte. Elles lui parviennent en remontant la Meuse.

### *Département de Sambre-et-Meuse.*

Il n'y a jusqu'ici qu'une seule houillère en exploitation dans ce département, au château de Namur. Cette mine est peu importante.

On a fait des recherches en différens autres lieux, notamment dans le canton de Florennes. Il ne paraît pas qu'elles aient eu de succès. Elles seront incessamment visitées par un ingénieur des mines, qui déterminera le degré d'espérances qu'on doit en concevoir.

Au reste, ce département est fourni de houille par la Sambre et par la Meuse, qui lui portent, l'une, les produits des mines du département de Jemmape, l'autre, ceux des mines du département de l'Ourte, en remontant la Meuse.

PARSONS LIBRARY University of MICHIGAN

*Département de l'Ourte.*

Ce pays est un des plus riches de l'Europe en mines de houille, dont l'exploitation remonte à des tems très-reculés.

De nombreuses extractions se font autour de Liège, et jusques dans l'enceinte même de cette ville. Elles sont portées à de très-grandes profondeurs, et des machines puissantes sont appliquées à l'épuisement des eaux de ces vastes souterreins, et à l'enlèvement des minérais au jour.

Les produits connus sont portés à 43,500,000 myriagrammes. Ils s'élèveraient certainement beaucoup au-delà de cette quantité, et pourraient être portés bien plus haut si la consommation l'exigeait.

Ces mines fournissent des houilles de toutes espèces. Le prix moyen de celles de bonne qualité, est de 10 centimes le myriagramme sur la mine.

Les débouchés sont le cours de la Meuse, la République Batave, pour la consommation de laquelle on forme des entrepôts à Ruremonde et à Wenloo. La houille rendue dans ces villes, coûte 45 centimes le myriagramme.

Il se consomme aussi beaucoup de houille du pays de Liège, dans la Belgique. Le principal entrepôt est Louvain. Cette houille y coûte 50 centimes le myriagramme.

Enfin les nombreuses et très-actives fabrications de Liège et des environs, en emploient annuellement de grandes quantités. On s'en sert aussi généralement dans ce pays pour tous les usages domestiques.

On ne peut réfléchir sans peine à l'accroissement excessif du prix des houilles de ce département. Il est à peu-près doublé depuis huit à dix ans. Les principales causes qui paraissent y avoir influé, sont, 1°. l'augmentation du prix de la main-d'œuvre ; 2°. la submersion et l'abandon de plusieurs exploitations ; 3°. la cherté des transports par terre pour la Belgique, à raison du mauvais état des chemins.

Il y a lieu d'espérer que le prix de la main-d'œuvre baissera incessamment. La paix ramenera aux ateliers quantité d'individus que les réquisitions leur ont enlevé, et qu'il était impossible de remplacer par d'autres hommes également formés à ces travaux.

Quant à la submersion et l'abandon de plusieurs exploitations, ces malheurs sont la suite

du défaut de surveillance dans les travaux. Cette surveillance doit être continuellement active dans ce département. Elle y est d'une nécessité indispensable et urgente pour l'intérêt public comme pour l'intérêt privé.

Il existait à Liège un tribunal auquel appartenait spécialement, non-seulement la jurisdiction, mais aussi une action administrative extrêmement utile pour la conservation des mines et l'ordre des travaux souterreins.

Le Préfet de l'Ourte (le cit. *Desmousseaux*) réclame depuis long-tems la présence d'ingénieurs des mines, pour assurer la marche administrative en cette partie. Son vœu et celui de tous les exploitans éclairés de ce pays, viennent enfin d'être satisfaits, autant qu'il est possible en ce moment. Depuis la distribution faite par le Ministre de l'Intérieur, des ingénieurs qui peuvent être répartis dans les départemens, celui de l'Ourte aura un ingénieur en chef, qui sera chargé aussi des départemens de la Roër, de la Meuse-Inférieure, et de Sambre-et-Meuse.

Il est à desirer que les circonstances permettent bientôt d'affecter au moins un ingénieur en chef et un ingénieur ordinaire pour le dé-

partement de l'Ourte, où un seul homme ne pourra suffire aux travaux.

La présence de ces ingénieurs concourra, avec l'activité des exploitans, à assurer des produits plus économiques, en combinant réciproquement leurs lumières, en donnant lieu à des travaux plus réguliers, en faisant ordonner, par l'administration, les mesures conservatrices et d'intérêt général dont la nécessité est sentie dans ce département.

La troisième cause qui influe de la manière la plus sensible sur la cherté des houilles du pays de Liège, quand elles circulent dans la Belgique, sera sans doute bientôt anéantie par les soins du Gouvernement, c'est l'état des routes. Le Conseiller d'État, le cit. Cretet, chargé de cette partie importante du service public, a reconnu l'urgence des mesures à prendre pour l'amélioration des routes dans les départemens du nord. Ce Magistrat n'ignore pas de quelle grande importance sont les communications pour l'activité des établissemens et des fabriques de ces contrées pour notre commerce intérieur, et pour l'avantage direct du trésor public.

Les houillères du département de l'Ourte

doivent s'emparer du commerce de ce combustible pour fournir la Batavie, au moins en concurrence avec les mines d'Angleterre. Si la suppression des nombreux péages qui entravaient la navigation de la Meuse, est strictement maintenue, elle assurera cet avantage au pays de Liège : les exploitans feront sans doute les premiers sacrifices qui peuvent être nécessaires, et sur-tout ils donneront leurs soins à ce qu'il ne soit expédié, pour la Batavie, que des houilles de première qualité et sans mélange : à défaut de ce soin, leur commerce tomberait dans le discrédit, et les extracteurs anglais profiteraient de leurs fautes.

*Département de la Meuse-Inférieure.*

Ce département possède des mines de houille très-importantes, aux environs de Rolduc.

Leurs produits annuels s'élèvent à plus de 13,500,000 myriagrammes, et il s'en faut de beaucoup qu'elles soient en bon état d'exploitation. Elles sont susceptibles de produits beaucoup plus considérables. Mais il est sur-tout indispensable de porter à ces exploitations une surveillance conservatrice.

Les houilles sont de diverses qualités. Il y en a de très-bonnes.

Leur prix moyen sur la mine varie de 5 à 14 centimes de myriagramme.

Les débouchés des houillières de Rolduc sont la consommation du pays, et celle des fabriques des pays de Juliers, Maëstricht, et le cours de la Meuse.

Ce département est d'ailleurs abondamment pourvu de houilles par les mines des environs de Liège, dont les produits descendent la Meuse. Il pourrait l'être encore par les mines du département de Jemmape, au moyen de la communication de la Sambre et de la Meuse à Namur.

Il y a des tourbières abondantes dans les cantons de Heythnysen et de Weert.

## Bassin de la Meurthe.

### *Département des Vosges.*

On a annoncé dans ce département plusieurs indications de houille. Il y a même eu des permissions provisoires accordées pour procéder à l'ouverture de mines de cette nature, à Calroy,

arrondissement de Saint-Dié, et à Valdajol, près de Plombières.

On en a indiqué encore à Antrey, à Brune-Neuilly, à Gemingott, et près de Mirecourt. Mais jusqu'à présent il n'y a aucune extraction suivie de ce combustible.

Dans l'état actuel des choses, le département des Vosges reçoit ce combustible, par terre, des mines de Saint-Hyppolite et Rodern, département du Haut-Rhin.

*Département de la Meurthe.*

Il a été annoncé des découvertes de houille aux environs de Nancy. Les échantillons envoyés n'étaient que des bois fossiles bitumineux.

Différentes recherches ont été faites dans d'autres parties du département, particulièrement aux environs des salines de Moyenvic, Dieuze et Château-Salins. Il eût été bon de s'assurer définitivement de leurs résultats par quelques sondages.

Jusqu'à présent ce département ne possède point d'exploitation de houille. Il tire ce combustible des mines des départemens de la Moselle et de la Sarre.

On pourrait tirer parti, pour la consomma-

tion des salines, des tourbes qui se trouvent très-abondamment répandues dans la vallée de la Seille, et celles des rivières qui s'y réunissent.

*Département de la Moselle.*

Il y a des mines de houille exploitées dans ce département, aux environs des communes d'Ostenbach, et dans le canton de Petelange.

Leurs produits annuels peuvent être évalués à 100,000 myriagrammes au moins.

La houille est d'assez bonne qualité.

Elle se paie sur la mine 9 centimes le myriagramme. Les débouchés sont la consommation même d'une partie du département de la Moselle, et celle du département de la Meurthe.

# ETAT DE SITUATION

## DE LA RÉPUBLIQUE.

### AN X.

---

## DÉPARTEMENT DES DEUX-SÉVRES.

### POPULATION.

*Naissances.*

Il y a eu dans ce département, pendant l'an 10, 8,162 naissances, dont 4,191 garçons, et 3,971 filles.

En l'an 9, il n'y avait eu que 7,182 naissances; ainsi, le nombre des naissances de l'an 10 excède celui de l'an 9 de 980.

Il excède même de 544 celui de 1789; car, en cette année, il n'y eut que 7,618 naissances.

*Décès.*

Il y a eu, pendant l'an 10, 6,046 décès, dont 3,097 du sexe masculin, et 2,949 du sexe féminin; ainsi, les naissances ont surpassé les décès de 2,116.

En l'an 9, le nombre des morts s'était élevé à 7,023; la mortalité de l'an 10 est donc inférieure à celle de l'an 9 de 977.

Elle est même inférieure de 1,554 à celle de 1789; car, en cette année, le nombre des décès s'éleva à 7,600.

*Mariages.*

Il y a eu, pendant l'an 10, 1,918 mariages; ce qui

fait 126 de plus qu'en l'an 9, et 38 de moins qu'en 1789.

*Enfans naturels.*

Le nombre des enfans naturels a été de 141 pendant l'an 10; ce qui fait 37 de moins qu'en l'an 9, et un seulement de plus qu'en 1789.

POPULATION MOYENNE DES HOSPICES ET DES PRISONS.

*Valides de tout âge et de tout sexe vivant dans les hospices.*

1^er^. trimestre, 328. 2^e^. trim. 168. 3^e^. trim. 165. 4^e^. trim. 166.

*Malades de tout âge et de tout sexe vivant dans les hospices.*

1^er^. trim. 139. 2^e^. trim. 186. 3^e^. trim. 198. 4^e^. trim. 197.

*Militaires vivant dans les hospices.*

1^er^. trim. 35. 2^e^. trim. 66. 3^e^. trim. 150. 4^e^. trim. 86.

*Détenus dans les prisons.*

1^er^. trim. 86. 2^e^. trim. 68. 3^e^. trim. 71. 4^e^. trim. 73.

*Nombre des affaires jugées par les tribunaux civils.*

1^er^. trim. 154. 2^e^. trim. 267. 3^e^. trim. 292. 4^e^. trim. 287. Total 1,090.

*Nombre des affaires jugées par le tribunal criminel.*

1^er^. trim. 10. 2^e^. trim. 5. 3^e^. trim. 9. 4^e^. trim. 10. Total 34.

# MÉLANGES.

## RAPPORT INSTRUCTIF (1) SUR

### L'AMÉLIORATION *des Bêtes-à-laine françaises, dites* transhumantes.

Par le Citoyen MICHEL, Propriétaire à Eyguières, Département des Bouches-du-Rhône.

LE ministre de l'intérieur, instruit des difficultés que les troupeaux, dits *transhumans*, éprouvaient dans leur marche, a chargé le cit. *Michel* de parcourir les départemens des Bouches-du-Rhône, de Vaucluse, de la Drôme, de l'Isère, des Hautes et Basses-Alpes, et du Var, pour conférer avec les administrations et les commissaires du Directoire exécutif, sur tout ce qui est relatif aux voyages de ces troupeaux, et assurer leur subsistance dans leur route. Il l'a chargé, en même-tems, de faire sentir aux propriétaires et aux cultivateurs des départemens méridionaux, les avantages qui résulteraient de l'amélioration de leurs bêtes-à-laine.

(1) V. au N°. XI la *Statistique du département des Bouches-du-Rhône.*

Le cit. *Miohel* a rempli sa mission, et le rapport qu'il a présenté pour en rendre compte, sera d'autant plus utile à tous ceux qui prennent quelque intérêt aux progrès de l'économie rurale, qu'il contient des détails curieux et presque généralement inconnus.

Le voici :

« Le gouvernement voulant améliorer le commerce des bêtes-à-laine, augmenter nos richesses territoriales, raviver nos manufactures, et délivrer la République du tribut énorme qu'elle paye à l'étranger pour l'achat des laines qu'elle en extrait, a pensé que cette branche importante du commerce intérieur et de l'industrie nationale, méritait toute sa sollicitude.

*Colbert* inspira le premier le goût des manufactures. Il en créa, les multiplia, les encouragea. Il n'osa pas toucher à l'agriculture. La féodalité était là pour l'arrêter.

*Turgot* voulut encourager ce premier des arts. Il parla d'attaquer les deux vers rongeurs de l'économie rurale, les droits féodaux et la dîme; *Turgot* fut culbuté.

Il était réservé au gouvernement républicain de délivrer l'agriculture des entraves multi-

pliées qui la tenaient dans l'asservissement et le mépris.

Il a d'abord porté ses regards sur les bêtes-à-laine. Elles nous fournissent tout à-la-fois des engrais, des subsistances et des matières premières pour nos manufactures.

Sous ce point de vue, elles ont dû plus particulièrement fixer son attention.

Déjà des expériences faites à Rambouillet, la célébrité qu'acquiert de jour en jour le troupeau national d'origine étrangère, l'empressement des fermiers et des agriculteurs à acheter les bêtes provenant de ce troupeau, ont prouvé que la race étrangère se conserve avec avantage dans le nord de la France. Les observations de *Daubenton*, publiées en 1785; le mémoire des frères *Delporte* en 1791; l'instruction publiée l'année dernière par le conseil d'agriculture du gouvernement, rédigée par *Gilbert;* le rapport de cet estimable citoyen sur la dernière vente de la laine et du croît du troupeau national, inséré dans la *Feuille du Cultivateur* et dans les *Annales de l'Agriculture Française*, du 30 messidor dernier; plusieurs autres ouvrages, dont l'énumération se-

rait ici trop longue, ne laissent aucun doute à cet égard.

Mais il ne suffit pas à la sollicitude du gouvernement, que la race étrangère se naturalise dans le nord de la France. Il veut aussi l'introduire dans le midi, afin que toutes les parties de la République jouissent également des avantages incalculables qui vont résulter de l'amélioration générale de nos troupeaux.

La manière d'élever les bêtes-à-laine dans le midi, diffère absolument de celle qui est établie dans les autres parties de la République. Elle était presque inconnue lors de la publication de mon *Essai sur le commerce des bêtes-à-laine*, imprimé en 1792, par ordre de l'administration générale du département des Bouches-du-Rhône, dont on trouve une longue analyse dans l'*Esprit des Journaux* du mois de juin de la même année, extrait de la *Feuille du Cultivateur*.

Le ministre, instruit que mon ouvrage sur cette partie de l'économie rurale avait eu quelque succès auprès des agriculteurs et des propriétaires, m'a commis pour aller dans les départemens des Bouches-du-Rhône, de Vaucluse, de la Drôme, de l'Isère, des Hautes-

Alpes, des Basses-Alpes et du Var, pour conférer avec les administrations de départemens, de cantons, les communes, leurs agens et les commissaires du Directoire exécutif, sur tout ce qui peut avoir rapport aux voyages des troupeaux *transhumans*, et pour inviter en même-tems les propriétaires à améliorer leurs *races* en les croisant avec des beliers étrangers, et en introduisant dans leurs troupeaux des brebis étrangères de race aussi *transhumante*.

J'ai rempli ma mission avec tout le zèle dont je suis capable. Puisse le résultat que j'en présente, répondre à la confiance dont j'ai été honoré !

Je divise mon rapport en deux parties.

Dans la première, j'entretiens le gouvernement de l'état des troupeaux *transhumans*, de leurs voyages indispensables, des obstacles qu'ils rencontrent pendant leur marche, des exactions arbitraires dont on accable les conducteurs, et conséquemment les propriétaires, de ce qu'ont fait en divers tems les autorités relativement à cet objet, enfin de l'importance de cette branche du commerce intérieur, pour les départemens intéressés et pour la République.

Dans la seconde, je propose les moyens

d'amélioration, ceux que je crois propres à faciliter les voyages et à prévenir les vexations. Je finis en indiquant l'établissement de quelques manufactures nouvelles.

*Première partie.* Les troupeaux *transhumans* ne sont jamais renfermés. Ils couchent et paissent en plein air toute l'année, excepté le seul jour de la tonte de leur toison, qu'on fait d'ordinaire en floréal.

Ils passent alternativement la moitié de l'année dans des pâturages distans les uns des autres de soixante à quatre-vingt lieues; ce qui a fait donner à cette espèce de troupeaux le nom de *race transhumante*, des mots latins *trans* et *humus* (au-delà de la terre du pays).

La nature du sol, en général aride, la longueur et l'intensité des chaleurs du climat ne permettent pas de faire paître ces troupeaux en été, sur le domaine qui les a nourris pendant l'hiver; ils y périraient, par la difficulté d'y trouver des pâturages, et par l'ardeur du soleil, dont les rayons sont répercutés par un sol nud ou couvert de cailloux.

De là est venue la pratique salutaire de les faire transmarcher au printems dans les montagnes, et de les y envoyer se nourrir d'herbes

fraîches sous un ciel moins ardent; pratique également usitée de tems immémorial par les peuples d'Espagne et d'Afrique.

Ce voyage n'étant pas également long dans toutes les parties du midi, ni les troupeaux également nombreux, le ministre m'a envoyé dans les lieux où ce genre de commerce est le plus précieux, où la *race* est la plus nombreuse, où les troupeaux sont les plus considérables et les plus importans.

C'est à Arles, dans le département des *Bouches-du-Rhône*, où je me suis d'abord rendu, conformément à mes instructions.

Le vaste territoire de cette commune offre en effet les troupeaux les plus nombreux de la république : il nourrit plus de trois cents mille bêtes-à-laine; il en nourrira plus de six cents, lorsque les propriétaires voudront améliorer les pâturages : ils sont encore tels qu'ils sortirent des mains de la nature; leur amélioration ne serait pas coûteuse; je l'ai indiquée dans mon *Essai*, pages 48 et 49.

Dans le territoire d'Arles et ceux des environs, tels que Fox, Istres, Miramas, Grans, Salon, Eyguières, Aureille et les Baux, on trouve communément des troupeaux depuis

cinq cents jusqu'à cinq mille bêtes-à-laine appartenant à un même propriétaire.

Ces troupeaux paissent pendant l'hiver, en majeure partie, dans le département des *Bouches-du-Rhône*; celui du Var en nourrit aussi une certaine quantité; Vaucluse, très-peu.

Ils vont paître, pendant l'été, dans les montagnes qui s'étendent depuis Die jusques dans le Piémont, ce qui embrasse les départemens de la Drôme, de l'Isère, des hautes et basses Alpes.

C'est dans les premiers jours du printems que, fuyant la chaleur du midi, les troupeaux vont chercher dans les montagnes un air plus frais, des pâturages plus gras, et un printems que l'automne seule termine.

Je ne crois pas inutile de faire ici le tableau de leur marche, de leur voyage, de l'ordre qu'ils observent en route.

Lorsque l'époque du départ arrive, plusieurs propriétaires réunissent leurs troupeaux, les confondent ordinairement au nombre de six, huit, dix, douze et jusqu'à vingt-cinq mille têtes. Les sexes, les âges, les espèces sont classés et séparés. La partie la plus faible marche la première, ainsi successivement jusqu'à la

plus forte, qui termine la caravane. Les agneaux de l'année courante restent avec leurs mères jusqu'à l'arrivée à la montagne. Alors on les en sépare; et quand les brebis se sont rétablies des fatigues de la route, ce qui exige quinze ou vingt jours, on leur donne les beliers.

Le grand troupeau résultant de ce mélange se nomme *compagne*. Elle est subdivisée ensuite, pour la marche, en parties d'une même espèce de seize cents à deux mille quatre cents bêtes, plus ou moins.

Ces parties ou subdivions se nomment *scabois*.

Ces *scabois* sont conduits par un berger, et gardés par un chien par chaque quatre cents têtes. Ces chiens sont d'une espèce particulière et d'une grosseur énorme, pour pouvoir se battre avec avantage contre les loups. Il n'est pourtant pas sans exemple que ceux-ci en ont étranglé dans le combat, et mangé; ce qui fait qu'on leur met ordinairement au cou des colliers de fer hérissés de pointes.

Les *scabois* d'une même *compagne* se suivent de distance en distance; ils ont chacun à leur tête une vingtaine de chèvres, et quelques boucs dits *menons*. Ces boucs et les chèvres ou-

vrent la marche, tracent la route, les bêtes-à-laine suivent. Elles sont entraînées par l'instinct qui les attache aux chèvres, et par le bruit sourd de grandes sonnettes appendues au cou des boucs, bruit qui remplit l'air au loin.

Au centre de la caravane se trouvent les équipages, portés par une ou plusieurs centaines d'ânes, suivant la force de la *compagne* et le nombre des *scabois*. Ces ânes sont couverts d'un poil long et grossier. Ils marchent sans licou et sans être ferrés: ils tiennent de l'état sauvage, et n'ont de celui de domesticité que leur patience et leur docilité. Ils ont aussi chacun une grande sonnette appendue au cou, dont le bruit s'étend, à peu de chose près, d'un bout à l'autre de la *compagne*.

Cette partie formant les équipages se nomme *la robbe;* elle est comme le quartier-général. C'est là où sont les *bailles* (chefs conducteurs des grands troupeaux); c'est de là que partent les ordres et les provisions pour les bergers ou conducteurs des *scabois;* enfin c'est là qu'aboutit tout ce qui a rapport à la *compagne*.

On conçoit donc que le carillon monotone et sourd de cette multitude de grosses sonnettes attachées à de lourds colliers de bois, que ce

long bruit pendant la marche est indispensable pour empêcher qu'on ne s'égare, ou pour pouvoir se retrouver à travers les vallons et les montagnes qu'on est obligé de parcourir.

Quelques-uns des *bailles* devancent la caravane, soit pour assurer la route et la subsistance des troupeaux, soit pour prévenir les dégâts qu'on pourrait faire aux propriétés riveraines; d'autres sont à la suite soit pour terminer les contestations que ces dégâts occasionnent, soit pour recueillir des brebis égarées ou volées. Le soir, ils se trouvent tous à *la robbe*, se rendent mutuellement compte de la journée qui vient de se passer, et tiennent leur conseil pour la journée à venir.

Pendant vingt ou trente jours que dure cette marche, *la robbe*, les *scabois*, les *bailles*, les bergers, tout couche en rase campagne, exposé à la rigueur des tems.

On a soin, le soir, de resserrer le *scabois* autant que faire se peut. Deux bergers rodent la nuit à l'entour pour le garder, pendant que les autres dorment un peu, ou sous un arbre, ou en plein air.

Ces mêmes bergers n'en couchent pas plus à couvert quand les troupeaux sont rendus

à leurs pâturages. Ils couchent toute l'année avec le troupeau, en plein air, garantis en hiver seulement par des claies garnies de roseaux, qui abritent aussi les bêtes-à-laine.

Ces hommes ne boivent que du vin pendant l'hiver, et de l'eau pendant l'été.

Accoutumés, dès l'enfance, à ce genre de vie, ils ne veulent plus le quitter. Ils jouissent d'une santé robuste, ont les couleurs vermeilles, les dents blanches comme l'ivoire, et sont rarement malades.

Combien ces simples pasteurs diffèrent de l'habitant des villes! Ils sont les hommes de la nature; ils méprisent notre luxe et nos frivolités.

Etrangers à nos vices, à notre corruption et aux maux qui en sont la suite inséparable, ces citoyens intéressans sont uniquement occupés du soin de faire fructifier la partie la plus essentielle de nos richesses territoriales; ils n'ont besoin, pour la porter au degré de perfection dont elle est susceptible, que d'être arrachés à la longue routine dont ils sont les esclaves.

Rapprochés de l'espèce la plus douce, passant leur vie avec elle, ils prennent quelque chose de son caractère. Ils sont contens de leur

sort, n'en murmurent jamais, et s'en reposent sur la providence du soin d'assurer leur bonheur.

Cette marche des troupeaux *transhumans*, qui remonte chez nous aux tems les plus reculés, nous rappelle un usage précieux dans l'Orient. Les amis de l'antiquité vont le chercher dans des monumens inanimés et dans des tombeaux. Nous, nous le trouvons dans les voyages de nos troupeaux. Ils nous rappellent ceux de nos premiers patriarches, dans ces premiers tems de la nature où les troupeaux étaient la seule richesse, et où errans du nord au midi à travers des pâturages immenses, les pères du genre humain se partageaient la terre, et jettaient dans le sein de l'innocence les fondemens de ces grandes peuplades qui se la sont appropriée.

Les troupeaux quittent les hautes montagnes les premiers jours de vendémiaire (21 ou 22 septembre ). Ils descendent dans des quartiers plus bas, où ils font quelque séjour, qu'on nomme *automnade*. Enfin ils retournent aux pâturages d'hiver vers les derniers jours de brumaire, et les premiers jours de frimaire (premiers jours de novembre ).

D'après cet exposé rapide, mais exact, de la marche des troupeaux *transhumans*, pour

aller des pâturages d'hiver, à ceux d'été, et de ceux d'été à ceux d'hiver, on juge que ces voyages exigent des routes spéciales et des moyens de subsistance; d'où il suit que l'article 25 du titre 2 de la loi du 6 octobre 1791, concernant les biens et usages ruraux, et la police rurale, est absolument préjudiciable à ces voyages indispensables.

Ils sont indispensables, puisque les troupeaux ne peuvent pas paître sans danger pendant l'été, dans le même pays où ils se sont nourris pendant l'hiver.

Des communications entre ces divers pâturages sont donc nécessaires. Elles existaient. Ce sont des routes spéciales et des moyens de subsistance. Je ne puis pas dire qu'elles existent maintenant.

Les premières consistaient en chemins dits *drayes* ou *carraires*, établis à travers les champs et les montagnes.

Les seconds étaient des portions de montagnes ou terres incultes, que les uns nomment *relards*, d'autres *relarguiers*, d'autres enfin *relargages*, où les troupeaux en marche avaient la faculté de s'étendre, de se reposer une journée ou une demi-journée, et de se substanter.

Ces *relards*, *relarguiers* ou *relargages*, que je nommerai tout uniment *relards*, et ces *drayes* ou *carraires* que je nommerai *drayes*, parce que de vieux actes les désignent ainsi, étaient fondés sur un usage immémorial, et ensuite sur des titres.

Mais ces titres, qui remontent à une époque fort reculée, furent stipulés dans un tems où la France était beaucoup moins peuplée qu'elle ne l'est aujourd'hui, et le texte n'en est pas tellement clair, tellement précis, qu'on ne puisse en éluder le vrai sens par de fausses applications.

Le titre le plus ancien que j'ai trouvé, est une charte de *Raymond Berenger*, comte de Provence, de l'an 1235, dont la teneur suit:

*Statuit quod oves ascendentes ad montaneas et indè descendentes possint transitum facere juxta vias et drayas antiquas, sive sint per defensa, sive extrà et per territoria ubi non sunt defensa antiqua, possint pasci transeundo de plano propè vias publicas et drayas, non faciendo damnum in messibus, pratis neque defensis. Item statuit et ordinavit quod nullus castellanus vel miles ab ovibus euntibus et redeuntibus à montanais ut dictum est supra, possit exigere, vel petere aliquid, sive molesta-*

*tionem, sive aliquam bestiam, sive toman, vel aliquid in pecuniâ numerata.*

En voici la traduction littérale en français :

« A statué que les brebis allant aux montagnes et en descendant, peuvent passer le long » des chemins publics et anciennes drayes, soit » qu'elles soient à travers les réserves (deffends) » ou dehors, et sur des territoires où il n'y a » pas réserve ancienne, qu'elles peuvent paître » en passant dans la plaine, le long des chemins » publics et drayes, sans causer du dommage » dans les moissons, les prés ni les réserves. Il » a encore réglé et ordonné qu'aucun châtelain » ou garde ne peut exiger des brebis allant et » revenant des montagnes, comme on l'a dit » plus haut, ni demander quelque chose, soit » amende, soit bête du troupeau, soit fromage, » ou quelque chose en argent comptant ».

La commune d'Arles, dans des représentations qu'elle a faites en divers tems, s'étayait de ce titre, pour s'opposer aux extorsions. Mais des ex-seigneurs et des consuls de communautés n'en exerçaient pas moins à plaisir toute espèce de vexations, que les *bailles* n'allégeaient qu'au moyen de diverses contributions qu'ils payaient sous le nom de *cadeau*.

Insensiblement des défrichemens d'une part, des usurpations de l'autre, firent changer ou disparaître peu à peu les *drayes* et les *relards*. On n'accordait plus aux troupeaux *transhumans*, que comme une grace, et à grands frais, le passage et le *relard* qui leur étaient dus, et dont les *bailles* s'étaient laissé dépouiller.

L'enlèvement des *drayes* et des *relards* a dû nécessairement augmenter les dégâts, multiplier les vexations.

Cet état de choses faisait présager l'anéantissement très-prochain de cette branche très-précieuse de notre commerce intérieur et de nos richesses territoriales, quand le gouvernement a prouvé par ma mission auprès des administrations et des propriétaires, qu'il veut la soutenir, la protéger, l'encourager, lui redonner toute l'activité et tout l'accroissement dont elle est susceptible.

La révolution, en nous délivrant des seigneurs, des consuls et de leurs vexations, n'a pu atteindre encore un trop grand nombre de riverains injustes.

Les administrations m'ont bien toutes assuré qu'elles ne souffrent pas que les conducteurs des troupeaux soient vexés par les propriétaires

riverains des *drayes*; mais il n'en est pas moins vrai que les vexations et les exactions ont lieu tout le long de la route, le plus souvent sans bruit.

Les livres de compte des *bailles* en offrent d'ailleurs les preuves matérielles et trop multipliées.

Ici un propriétaire avide, qui n'est le plus souvent qu'un usurpateur du domaine public, crie qu'on lui a envahi sa propriété, et il menace:

Là, un plus audacieux arrête le troupeau. Il arrache ainsi, aux conducteurs effrayés, des sommes infiniment au-dessus du prix du dégât.

Si quelquefois les conducteurs résistent aux menaces, et ont recours à la justice, on les accable de frais. Il est assez ordinaire qu'un dégât estimé un franc, coûte six, huit, dix francs de frais, pour payer, soit l'agent municipal, soit l'adjoint, soit le secrétaire de la commune, soit le juge de paix, soit les assesseurs; car il n'y a pas de marche fixe là-dessus. Chaque commune s'est choisi quelqu'un de ces fonctionnaires publics pour estimer les dégâts que font les troupeaux *transhumans* (1).

(1) Pages 9, 10, 12, 13 de mon *Verbal de tournée*, déposé au bureau d'Agriculture du Ministère de l'Intérieur.

Sans doute on ne doit pas souffrir que les troupeaux dévastent les propriétés qui se trouvent sur leur passage, et le dommage qu'ils y ont causé doit être réparé; mais doit-il l'être arbitrairement? Dépend-il des propriétaires de régler comme il leur plaît l'indemnité qui leur est due, et peuvent-ils sur-tout arrêter la marche du troupeau qui a excité leurs réclamations?

Non. La loi, l'équité réprouvent des mesures si oppressives. Si d'avides propriétaires osent y avoir recours, c'est pour jetter l'effroi parmi les conducteurs, qui, craignant que leurs troupeaux ne périssent, si on les tient trop longtems arrêtés, se soumettent à toutes les exactions dont on veut les charger. Il me semble que ces sortes d'arrestations méritent d'être comparées à celles d'un voyageur que des brigands attaqueraient pour le dévaliser.

On m'objectera que les *bailles* conducteurs doivent porter leurs plaintes à l'autorité: trop souvent les autorités même ont concouru à cet arbitraire. J'en ai cité un exemple frappant dans mon *Essai*, pag. 33.

Aussi les *bailles* n'osent-ils plus se plaindre, dans la crainte d'augmenter inutilement leurs frais.

La multiplicité de ces vexations, qui se répètent dans la plupart des petites communes, et dont le résultat devient important quand les troupeaux sont arrivés à leur destination, a jetté les conducteurs dans un découragement très-pernicieux à une branche d'économie dont on doit soigner les moindre détails.

Je dois observer ici que certains administrateurs, loin de verser ces sommes dans la caisse de la commune, n'ont pas craint de se les approprier. Pag. 13 de mon *Journal.*

S'il arrive par fois qu'un gros propriétaire donne à souper aux *bailles* et aux conducteurs, pour avoir la couchée du troupeau dans son domaine, c'est un bien faible dédommagement des peines, des inquiétudes, des violences qu'ils éprouvent d'ailleurs.

Les administrations avec lesquelles j'ai conféré, sans trop convenir pourtant de ces vérités connues, m'ont promis de prévenir et d'arrêter tout arbitraire. Mais les propriétaires de troupeaux sur qui tombent les extorsions, demandent l'intervention du gouvernement, et réclament des lois sévères qui mettent leurs troupeaux à l'abri de toute atteinte; car le zèle, le patriotisme, la bonne volonté des administra-

teurs ne suffisent pas. Il serait utile que des lois précises leur fournissent le moyen de réprimer sur-le-champ les mauvais citoyens qui oseront commettre de pareils actes.

Ces actes arbitraires datent de loin. J'ai trouvé dans de fort bonnes notes que m'a fournies le C. *François Gibert*, d'Arles, qui s'occupa toujours, avec autant de zèle que d'intelligence, de tous les grands objets d'utilité que présente son intéressante commune, que de tous les tems, les consuls d'Arles se sont récriés là-dessus. J'ai remarqué, dans des observations sur des demandes qu'ils voulaient former au ci-devant conseil d'état pour arrêter le cours de ces exactions, que dès 1458, peu après sa création, le parlement du ci-devant Dauphiné rendit un arrêt sur cet objet, qui porte entre autres dispositions, *défense d'arrêter les troupeaux* DANS AUCUN CAS. Il paraît, d'après les mêmes observations, que le même parlement confirma ces dispositions par des arrêts subséquens, rendus en 1521, 1627 et 1748.

Le rédacteur de ces observations ne dissimule pas qu'en rendant les arrêts précités, le parlement de Grenoble a fait tout ce qu'il devait; qu'il fallait seulement mettre en vigueur

l'arrêt de 1748, qui, en rappellant les dispositions réglementaires des arrêts antérieurs, est encore plus favorable aux propriétaires et conducteurs des troupeaux *transhumans*, puisqu'il porte à mille francs l'amende qui n'était que de cinq cents francs, contre les riverains qui contreviendraient, et rappelle que la procédure pour la liquidation des dégâts doit être *sommaire et sans frais*. Il ajoute que, pour assurer le voyage des troupeaux, il faudrait solliciter un semblable arrêt du parlement de Provence; mais il ne dissimule pas qu'il craint un refus.

On va voir que ses craintes étaient fondées.

Les propriétaires de troupeaux *transhumans*, écrasés sous le poids des entraves, jugeant que bientôt ils ne pourraient plus faire *transhumer* leurs troupeaux, firent des représentations aux ci-devant états de Provence en 1782.

Dans ces représentations, les propriétaires excipèrent de la déclaration du 16 janvier 1764, sur l'abolition des droits de péage, portant que *le droit de pulvérage est un abonnement pour le passage dans les terres gastes et incultes, où les troupeaux trouvent leur nourriture, et que c'est pour indemniser les seigneurs de ce passage et de cette nourriture qui s'y prend à leurs dépens, que le droit a été établi.*

Je ne m'arrêterai pas à l'absurdité que l'on trouve dans ces lignes, *que c'est pour indemniser les seigneurs, de ce passage et de cette nourriture qui s'y prend à leurs dépens.* C'est une tournure de rédaction par laquelle on voulait faire préjuger que les communaux appartenaient aux seigneurs. Mais je crois qu'il n'est pas hors de propos que je fasse connaître l'origine du droit de pulvérage, quoiqu'il ait heureusement disparu dans la nuit du 4 août 1789.

Ce sont les moines qui l'établirent à la place du droit de péage. L'origine des péages remonte aux romains.

Tantôt supprimés, tantôt rétablis, on en perd la trace dans les siècles d'ignorance et de barbarie, qui suivirent la chûte de l'empire romain.

Mais, vers le dixième siècle, les moines, seuls lettrés de ce tems-là, déchiffraient les anciennes écritures et attribuaient aux seigneurs, à qui ils faisaient la cour, tout ce qu'ils voulaient.

Ne pouvant établir sur les troupeaux le droit de péage dont ils avaient été exempts dans tous les tems, ils imaginèrent un droit de pulvérage, à cause, dirent-ils, de la poussière que les bêtes-

à-laine excitaient en marchant lors de leur passage, sur les terres des seigneurs.

Il existait dans les archives de l'abbaye de Boscodon, en Dauphiné, une charte de l'an 1082, portant que *Bertrand*, comte de Forcalquier et d'Embrunois, donne aux moines de cette abbaye, sur leur demande, le pulvérage dans ses villages de Prunières et de la Conche.

Ainsi les moines trouvaient leurs intérêts à imaginer, à faire établir, des droits inconnus jusqu'à eux.

Soit que la noblesse de Provence connût l'origine du droit de pulvérage et n'osât pas la mettre en avant, soit qu'elle l'ignorât et qu'elle crût que ce droit avait été convenu entre les seigneurs des fiefs et les propriétaires des troupeaux, ceux-ci firent valoir dans leurs représentations ce que le syndic de l'ex-noblesse avait avancé pour sauver le droit du pulvérage de la proscription dont devoit le frapper, comme droit de péage, la déclaration de 1764, alors que fut rendue cette déclaration. Ce syndic disait :

« Que ce droit autorisé par un des statuts municipaux de la province ( de la Provence ), reconnu par les procureurs du pays ( les administrateurs de la province ), et perçu de tout

tems, n'avait pu être mis au nombre des droits de péage que par une pure erreur des usages de ce pays; que ce droit n'est autre chose qu'une espèce d'abonnement convenu pour le bien de la province, entre les propriétaires des troupeaux, qui font une des principales parties de son commerce, et les seigneurs des fiefs; qu'étant indispensable de conduire ces troupeaux tous les étés dans les montagnes de la haute Provence, pour les y faire subsister jusqu'à l'hiver, il a fallu trouver le moyen de les nourrir pendant un trajet de trente à quarante lieues ( deux lieues de poste ne font qu'une lieue de Provence, ) qu'ils sont obligés de faire à travers les terres des seigneurs ».

Sur ces représentations, les états de Provence, dans leur assemblée du 6 janvier 1782, déclarèrent *que ceux qui s'adonnent à conserver et faire fructifier un bien aussi périssable* ( *les bêtes-à-laine transhumantes* ), *sujet à tant de hasards et de vicissitudes, et dont l'existence et la propagation sont dans ce pays* ( *la Provence* ) *la principale source de la fécondité des terres, méritent certainement toute faveur et protection, et qu'en conséquence leur demande tendante à obtenir un règlement général, qui*

*les mette à l'abri de toutes vexations lorsque leurs troupeaux iront ou descendront de la haute Provence, doit être favorablement accueillie par l'assemblée.*

Cet accueil semblait faire espérer un juste succès aux propriétaires de troupeaux. Mais les états renvoyèrent au parlement d'Aix, lequel appointa l'affaire d'un décret de *soit montré* au corps de la noblesse. Il en résulta, le 21 juillet 1783, un arrêt de règlement, qui fixa la largeur des *drayes* de cinq à dix toises, sans dire un mot des *relards*, ni de *l'espèce d'abonnement convenu pour nourrir les troupeaux pendant un espace de trente à quarante lieues.*

Il est vrai que l'article 9 porte que *très-expresses inhibitions et défenses seront faites à tous consuls, officiers de justice, gardes-terres, soit de seigneurs, soit des communautés, et à tous autres, de rien exiger des conducteurs des troupeaux, etc.*

Cet article, qui semble vouloir protéger les troupeaux, est une dérision, parce que, obligés de sortir de tems en tems de la *draye* pour se substanter, ils se trouvent livrés alors à l'arbitraire des propriétaires des terreins incultes sur lesquels ils ont besoin de s'étendre. Ces terreins

incultes étaient autrefois les *relards ;* c'étaient les terres gastes ou les communaux, les deffends ou réserves; c'étaient la plaine et tous les endroits que le statut de 1235 leur accorde, et dont l'arrêt du parlement, du 21 juillet 1783, les évince et les dépouille.

On sent pourtant que des *relards*, des moyens de subsistance et des lieux de repos sont aussi indispensables aux troupeaux *transhumans*, que les auberges aux voyageurs.

Cet arrêt, comme on le pense bien, consterna les propriétaires. Plusieurs réalisèrent dès-lors cette portion de leurs capitaux. Nombre d'autres ne font plus *transhumer* leurs troupeaux, les gardent pendant l'été dans les pâturages où ils ont passé l'hiver; ce qui fait dégénérer la race en l'affaiblissant, et porte un préjudice considérable à la république et à nos manufactures, par la diminution des moyens de subsistance, par la moins grande quantité de laine que produisent ces troupeaux, et par les maladies que les chaleurs occasionnent et multiplient.

La richesse des départemens intéressés, la subsistance des habitans, l'activité de nos manufactures dépendent de la conservation de ce

grand nombre de bêtes-à-laine, qui ne peuvent vivre que par une alternative de sol et de climat.

Le nombre des bêtes-à-laine qui *transhument* du seul département des *Bouches-du-Rhône*, s'élève, d'après le calcul très-exact que j'en ai fait, à environ cinq cents mille. Il en *transhume* à-peu-près cent mille de celui du Var, ce qui porte le nombre total de ces deux seuls départemens, à six cents mille.

La dépense de ces troupeaux, depuis leur départ des pâturages d'hiver jusqu'à leur retour, répartie sur chaque bête-à-laine, est de 30 sous environ par tête, ce qui forme une somme totale de neuf cents mille francs, qui se répand dans les départemens de la Drôme, de l'Isère, des hautes et des basses Alpes. Cette somme contribue beaucoup à entretenir l'aisance dans des pays peu fertiles.

Ils se verraient privés de ce produit par la cessation de la communication des troupeaux *transhumans* si le gouvernement et les administrations ne s'empressent pas de faire rouvrir les *drayes*, de rétablir les *relards* enlevés par les défrichemens, et d'arrêter les extorsions des propriétaires riverains.

Depuis la loi sur les défrichemens, le voyage

est devenu encore plus difficile pour les troupeaux, plus ruineux pour les propriétaires. Cette loi, qui n'explique aucune exception, a porté le dernier coup à ce commerce.

Les défrichemens sont faits sans réflexion et sans mesure. J'ai remarqué, dans ma tournée, que beaucoup sont inconsidérés, que la génération actuelle, séduite par un bénéfice momentané, ne prévoit pas les maux dont elle frappe la génération future. Les pluies, qui tombent par orages dans ces contrées en été et en automne, emporteront bientôt la terre des défrichemens faits sur la pente des montagnes, pour ne laisser qu'un rocher stérile et nud.

Les départemens précités ont grand intérêt à cette alternative de sol et de climat, puisque les troupeaux *transhumans* leur apportent chaque année une somme de neuf cents mille francs, qui leur est toute payée en or.

Ils ne pourraient pas réparer cette perte, si les communications venaient à cesser. Leurs montagnes couvertes de neige pendant l'hiver, ne peuvent pas nourrir des troupeaux pendant toute l'année. Les propriétaires ne pourraient pas acheter des troupeaux à chaque printems, pour les revendre en automne. Il faut nécessai-

rement que des troupeaux méridionaux viennent paître pendant l'été dans ces montagnes, pour s'en retourner ensuite aux approches de l'hiver dans une région plus chaude.

Le gouvernement trouve aussi son intérêt dans ces transmarchemens. Indépendamment de l'aisance qu'il entretient dans ces départemens, en leur rapportant des sommes importantes, et en utilisant de grandes propriétés que les frimats de l'hiver ne permettront jamais de défricher, ces transmarchemens maintiennent la race plus forte, plus belle, rendent la laine meilleure, plus abondante, et garantissent des épizooties.

La production moyenne en laine des bêtes *transhumantes*, est de cinq livres pesant, poids de Marseille.

Les brebis rendent depuis quatre jusqu'à cinq livres de laine; les moutons depuis cinq et demie jusqu'à sept. Six cents mille bêtes produisent donc plus de trois millions pesant de laine.

Les bêtes-à-laine du midi, qui ne *transhument* pas, produisent un quart de moins de laine, sont exposées à des maladies plus fréquentes, qui affaiblissent, font dépérir l'espèce, et la diminuent par des mortalités journalières.

A quoi il faut encore ajouter la meilleure constitution de la bête *transhumante*, l'augmentation qu'elle produit dans les subsistances, et la meilleure qualité de la laine.

La laine de la race actuelle des *transhumantes*, n'est pas d'une grande finesse; mais je ne pense pas que la république en produise d'une qualité supérieure.

Les *bailles*, les bergers et les propriétaires sont intimement persuadés que cette race éprouverait un accroissement et une amélioration rapides et incalculables, par le croisement de beaux beliers étrangers, et par l'introduction même de belles brebis dans leurs troupeaux.

Ce ne sont pas seulement les propriétaires des *transhumantes*, qui sont dans cette idée; les propriétaires des troupeaux sédentaires sont tellement pénétrés des avantages d'une amélioration, qu'ils m'ont témoigné le plus vif desir d'acheter des beliers étrangers, si le gouvernement veut leur en procurer.

D'après ces considérations, le gouvernement pourrait favoriser les dispositions des propriétaires pour l'amélioration des troupeaux de la république que je viens de parcourir. Je vais mettre sous ses yeux, dans la seconde partie

de ce rapport, les moyens que je crois propres pour parvenir à ce but.

*Seconde partie.* Les avantages immenses de l'amélioration de la race actuelle des bêtes-à-laine, soit *transhumantes*, soit sédentaires, étant parfaitement connus et sentis, le gouvernement pourrait se procurer des beliers et des brebis de races étrangères les plus estimées, en faire venir la quantité qu'il déterminerait dans un point désigné de la terre d'Arles, département des *Bouches-du-Rhône*, inviter par affiches les propriétaires des départemens voisins de s'y trouver un jour désigné, pour y acheter aux enchères, comme à Rambouillet, les brebis et les beliers qu'ils voudraient, si mieux le gouvernement n'aime leur fixer un prix, en divisant ces beliers et ces brebis en trois portions, de première, seconde et troisième qualité, et le prix déterminé à chaque qualité.

Mais, soit que la vente se fasse à l'enchère, soit qu'elle se fasse à un prix fixe, le gouvernement pensera peut-être que si on disséminait ces bêtes étrangères sur la surface des départemens, ses peines, ses soins seraient absolument infructueux. Ces bêtes étrangères ainsi confon-

dues, ne produiraient pas l'effet desiré, celui d'améliorer nos troupeaux et nos laines.

Il paraît que pour opérer une régénération totale dans cette partie, il conviendrait de faire des lots de vingt-cinq brebis et un belier; de vendre à un particulier autant de lots qu'il en voudrait, mais jamais moins d'un, avec obligation aux acquéreurs de ne pouvoir rien vendre du *croît*, qu'après trois ans.

Et comme les propriétaires des *transhumantes* ne se détermineront à faire des achats qu'autant qu'ils seront assurés d'en retirer le produit, que ce produit ne peut être assuré que par des communications faciles entre les départemens qui fournissent les pâturages d'hiver, et ceux où les troupeaux *transhumans* vont paître pendant l'été.

Je dis que si des obstacles devenus invincibles par la succession des tems, et par un nouvel ordre de choses dans les localités, ne permettent pas de rétablir les anciennes *drayes* et les anciens *relards*, par-tout où ils ont existé, on devrait en créer de nouveaux, auxquels on ne pût rien changer. La chose est encore facile, nonobstant les grands défrichemens qui sont faits.

Il m'a paru qu'on ne pourrait pas donner

moins de trente à quarante mètres ( de 18 à 25 toises, ou de 108 à 150 pieds ) de largeur aux *drayes.*

Quant aux *relards*, je ne vois pas de moyen plus propre et moins onéreux, que d'accorder aux *transhumantes* tous les terreins incultes qui sont sur leur passage.

On n'opposera pas que ces terreins incultes sont utiles à la subsistance des bêtes du lieu. Si cette utilité était indispensable, les communes ne vendraient pas les pâturages comme elles le font, à un prix très-modique.

La modicité de ce prix est d'un bien faible intérêt pour les communes. Elles peuvent donc sans difficulté en faire le sacrifice à l'intérêt général.

Dans tous les cas, il doit être fixé un prix pour que les conducteurs ne soient pas exposés à l'arbitraire; car si les administrateurs des communes se contentent aujourd'hui d'un prix modique, demain ils peuvent l'augmenter à leur gré; ce qui ne peut ni ne doit être.

Dans les momens difficiles, c'est-à-dire, dans le cas où un troupeau sera arrêté, soit par une trop grande masse de neige tombée tout à coup, soit par le débordement de quelque torrent ou

rivière, ce qui arrive souvent dans ces pays coupés de montagnes, les administrateurs de la commune où les troupeaux se trouveront forcément arrêtés, devraient fournir tous les moyens possibles de subsistance, en conciliant l'économie avec le droit de propriété.

A cet égard, je rends justice aux administrations. Tous les *bailles* conducteurs m'ont rapporté qu'elles se sont prêtées avec empressement, toutes les fois qu'ils se sont trouvés dans ces positions fâcheuses. Mais il ne serait pas déplacé d'en faire partie des obligations des administrateurs.

En même tems qu'on procéderait à la création des *drayes* et des *relards*, le gouvernement pourrait s'occuper aussi des mesures propres à arrêter l'arbitraire et les extorsions, qui sont près de détruire cette branche précieuse de richesse et d'industrie, en fournissant aux administrations et aux tribunaux les moyens de faire punir sur-le-champ les hommes cupides qui oseraient en commettre.

En obligeant les propriétaires riverains à fermer leurs propriétés de haies vives ou mortes, de murailles ou de fossés, on diminuerait beau-

coup les occasions de fatiguer et de rançonner les *bailles* et les conducteurs.

Des administrateurs m'ont paru craindre que ce moyen ne soit trop coûteux aux riverains. C'est pourtant une charge à laquelle ils ont toujours été soumis. L'ordonnance du mois d'août 1669, sur les bois et forêts, enjoint aux particuliers, article 12 des droits de pâturage, *de faire des fossés larges et profonds.*

Une assemblée chaque année, composée de *bailles* conducteurs et de grands troupeaux, d'un député de la commune d'Arles, comme principale intéressée, et de chacun des sept départemens, auxquels, je crois, on pourrait joindre celui des Alpes-Maritimes, présenterait peut-être de grands moyens d'utilité, en s'occupant pendant trois ou quatre jours de l'amélioration de la race, par les moyens que l'expérience et le tems feront naître, et qui seraient soumis à l'examen du ministre de l'intérieur et à l'approbation du gouvernement.

J'ai cru qu'à la suite d'un rapport sur les bêtes-à-laine et sur l'amélioration de cette partie importante de nos richesses territoriales, un mot sur nos manufactures de draps ne serait pas déplacé.

On sait que la France achète tous les ans pour *vingt-cinq millions de francs*, de laine chez l'étranger, pour alimenter nos manufactures. La régénération de la race doit nous délivrer de ce honteux tribut.

On sera surpris d'apprendre que dans la contrée d'Arles, qui fournit plus de trois millions de livres pesant de laine, il n'y a que quelques fabriques d'un drap très-grossier; que cette grande quantité de laine est enlevée et portée loin de là.

Cependant on pourrait établir des manufactures de drap fin. On le pourrait d'autant mieux, que l'amélioration dont le gouvernement s'occupe, rendra nos laines bien plus fines.

Si la main-d'œuvre est trop chère à Arles, parce que dans cette commune tous les bras ne suffisent pas pour l'agriculture, le gouvernement pourrait en établir dans les environs.

La commune d'Eyguières offre tout ce qu'il faut pour cela. On y trouve des eaux en abondance pour le lavage, la mécanique et la teinture, un peuple paisible et laborieux, dégoûté de la culture des oliviers par quatre mortalités successives, survenues le 6 janvier 1789, le 17 février 1792, le 6 ventôse, an 3, et le 11 ven-

tôse, an 4; ce qui est sans exemple dans l'histoire. Elles ont ruiné cette commune, et la tiennent dans un état misérable et languissant. Tout concourt à faire espérer que des manufactures de drap fin ne sauraient être mieux placées que dans cette commune.

Les administrations centrales s'empresseront de désigner celles de leurs communes où des manufactures seraient aussi bien placées.

L'administration du canton de Veynes, dans le département des Hautes-Alpes, m'a observé à mon passage, que cette commune, dès longtems versée dans le commerce des laines, serait propre pour l'établissement de manufactures, d'autant que toute sa contrée produit de la laine très-fine.

La sagacité du gouvernement, les lumières des administrateurs, leurs connaissances locales, pourront ajouter à mes observations, et fournir au gouvernement des vues infiniment utiles à la république en général, et en particulier aux départemens que j'ai parcourus.

J. E. MICHEL.

Paris, le 9 Fructidor de l'an 6 de la République Française, une et indivisible.

LE MINISTRE *de l'Intérieur*, *au Citoyen* Michel (d'Eyguières.)

Citoyen, j'ai lu, avec tout l'intérêt que mérite son objet, le rapport que vous m'avez adressé sur les bêtes transhumantes. J'y ai trouvé des faits curieux, des renseignemens utiles, et des vues d'amélioration. Je suis satisfait du zèle que vous avez mis dans votre mission. J'ai jugé que la publicité de vos observations pouvait éclairer les propriétaires des troupeaux, et j'en ai ordonné l'insertion dans la *Feuille du Cultivateur*. C'est se conformer à vos desirs, que de faire servir vos travaux à l'avantage de vos concitoyens, à la prospérité de l'agriculture ; c'est vous rendre justice que d'en faire l'éloge.

Salut et fraternité.

*Signé*, FRANÇOIS (de Neufchâteau).

---

A l'époque où le ministre ordonna la publication du rapport qu'on vient de lire, je n'avais pas pu encore me procurer l'état des routes que

les troupeaux *transhumans* d'Arles, suivent pour arriver aux pâturages d'été.

Je parle plus particulièrement des troupeaux d'Arles, parce qu'ils comprennent la grande majorité des *transhumans*, et que tous les autres de même espèce se réunissent à ceux-ci.

L'état de ces routes paraîtra une nomenclature insipide au commun des lecteurs; mais il n'en est pas moins précieux pour l'histoire qui nous apprend que le régime des *transhumans* nous vient des Gaulois. D'ailleurs la Statistique le réclame au moins pour le département des *Bouches-du-Rhône*, qui fait le sujet de cet ouvrage.

Les générations futures qui ne connaîtront plus ce régime que par tradition ou par les livres, auront là un exemple frappant des plaies que fait à l'intérêt général, l'avidité de quelques particuliers. Elles verront que ce sont les vexations de la part des propriétaires riverains qui, plus que toute autre cause, auront ruiné ce genre de commerce, et blâmeront la complaisance déplacée des administrations supérieures, qui, au mépris de la notoriété publique, des efforts du gouvernement, et de l'intérêt bien entendu de leurs administrés, ne craignent pas

d'avancer que la marche des troupeaux est protégée dans leur département.

*Routes des troupeaux transhumans.*

Voici les routes que suivent les troupeaux transhumans des *Bouches-du-Rhône* pour se diriger vers les diverses montagnes dans lesquelles ils vont passer l'été.

Ils quittent la terre d'Arles par six *drayes* ou *carraires*, d'où leur marche embrasse toute l'étendue du territoire français, qui est entre le Rhône et les Alpes. L'observateur, en jettant un coup-d'œil sur la division de cette marche et en la suivant sur la carte, se sent pénétré d'un sentiment d'admiration difficile à exprimer en voyant cet espace couvert de cinq à six cents mille bêtes-à-laine en voyage, pour monter, vers la fin du printems, sur les hautes montagnes du Dauphiné, de la Provence et du Piémont, et pour en descendre vers le milieu de l'automne pour retourner dans la belle plaine d'Arles.

Mais ce sentiment délicieux est ensuite troublé par l'indignation qu'il ressent au récit des vexations qu'on fait éprouver, pour leur extorquer quelques pièces d'argent, à ces conducteurs qui n'ont d'autres armes à opposer que la

foi publique, qui doit plus particulièrement les protéger en leur qualité de gardiens, de conservateurs de l'une des principales sources de la prospérité nationale.

La *première draye* ou *carraire* est celle dite *de la grande compagnie de Gresse*, par laquelle on quitte la terre d'Arles, non loin de la ville. Elle passe par Fonsvièille, St-Gabriel, Tarascon, Beaucaire, Remoulins, le pont du Gard, Valiguières, Bagnols, Pont-St.-Esprit, Pierrelate, Donzère, Puygirons, Cambone, Lavacherie, Die, etc....

La *seconde* est celle dite *de la petite compagnie de Gresse ou du Dévoluy*, par laquelle on quitte la Crau à la Fiole; de-là on va dans la Vallongue, à Orgon, le Bac de Cavaillon, Lisle, Carpentras, Malaucènes, Moulan, le Buis et Belle-Combe, où elle se divise en deux, dont l'une se dirige sur Gresse, et l'autre sur le Dévoluy.

La *troisième* est celle dite de Carebourse ou Lamanou. Elle n'existe plus, on l'a enlevée sans la remplacer, pour y construire le canal des Alpines. Elle allait se joindre *à la Calade*, avec la suivante.

La *quatrième*, dite du Dauphiné, dans la-

quelle, en quittant la Crau, on entre par Salon, d'où on se dirige par les montagnes de Lanson, sur les Quatre Termes, Eguilles, la Calade, Puyricard, Venelles, Meyrargues, Peyrolles, Jouques, le Bac de Mirabeau. Là, l'une se dirige sur St.-Paul, Vinon, Valensolles, Estoublon, Digne, Ubaye, Embrun, etc... ; et l'autre passe la Durance par le Bac de Mirabeau, va à Corbières, Manosque, Forcalquier, Sisteron, Talard, Gap, où elle se subdivise encore en deux branches, dont l'une, pour aller aux montagnes du bourg d'Oisan, et l'autre, pour aller à celles de Valdemare.

La *cinquième* est celle où l'on quitte la Crau pour entrer à St.-Chamas, d'où elle se dirige sur Merveilles, Berre, Rognac, la plaine d'Arbois, Bouc, Gardane, Fuveau, Trest, où elle se divise, à la petite Pugère, en deux branches, dont l'une va à Pourières, Quison, etc. ; et l'autre à Pourcieu, Barjols, Foz, Amphous, etc.

Chacune de ces deux divisions éprouve ensuite beaucoup de subdivisions qui embrassent toute la partie nord et nord-est du département du Var, et tout celui des basses-Alpes jusque dans le comté de Nice et en Piémont.

La *sixième draye* ou *carraire* par laquelle on

quitte la Crau d'Arles, pour entrer en marche, est celle de Foz et de Martigues. Elle joint la cinquième sur la plaine d'Arbois, près Cabriès.

---

## ACADÉMIE DE LÉGISLATION.

Dans sa dernière séance publique, cette compagnie savante a entendu, avec intérêt, la lecture de la lettre de sir *Sinclair*, insérée dans le dernier numéro des *Annales*. Au nom de l'Académie, le Sénateur *Lanjuinais*, président, a remercié de cette communication le cit. *Ballois*. Voici les réflexions dont il l'avait fait précéder.

« Citoyens Collègues, je ne viens vous parler ni de l'Angleterre, ni de sa politique tortueuse et perfide. S'il est vrai que cette orgueilleuse puissance se refuse à l'exécution de traités par elle consentis solennellement à la face de l'Europe ; si, dans sa folle ambition, elle prétend encore au sceptre des mers ; s'il faut enfin que la guerre recommence ; malheur, malheur à ceux qui l'auront provoquée ! — Le génie de *Bonaparte*, et le courage de nos guerriers, garantissent à la République, une vengeance inouie, peut-être, dans les fastes des nations.....

« Mais, citoyens collègues, nous ne sommes point appelés à nous occuper ici des grands intérêts poli-

tiques; et si, comme Français, la guerre ne peut être pour nous un sujet d'alarme; amis de l'humanité, nous fesons des vœux pour la paix.

» C'est, en effet, à l'ombre de la paix que prospèrent les sciences, les arts et le commerce, sources premières de la prospérité nationale.

» Aussi, voyez l'Angleterre elle-même. Si chez ce peuple on desire la guerre, quels hommes osent former ce vœu barbare? — Ce ne sont point, à coup sûr, ces savans respectables qui, par la profondeur de leurs méditations et la constance de leurs recherches, contribuent si puissamment à l'avancement des sciences..... Au contraire, *les momens de calme, perdus pour le guerrier, le philosophe cosmopolite les conquiert au profit de la science, il s'en sert pour agrandir le domaine des connaissances positives* (1).

» C'est ainsi que nous avons vu, peu de tems après la conclusion de la paix, le célèbre Fox accourir en France presqu'uniquement pour se livrer, dans nos bibliothèques, à des recherches laborieuses, dont l'objet intéresse les hommes éclairés de tous les pays; c'est ainsi que (pour prendre un exemple encore plus près de nous) nous voyons notre estimable compatriote, le Sénateur *Grégoire*, après avoir visité différentes parties de l'Angleterre, voyager aujourd'hui en Hollande, et diriger toutes ses observations vers le progrès des connaissances humaines.

---

(1) Lettre de la *Société de Statistique* au Ministre de l'intérieur.

Je n'aime pas l'*Anglomanie*, citoyens collègues ; mais j'aime, je respecte, je révère ces *Philosophes Anglais* qui consacrent les efforts de leur génie à l'utilité de leurs semblables. Je vous ai nommé FOX..... Je pourrais vous en nommer plusieurs autres. HOWARD, CLARKSON, BANKS, MASKELYNE, RENELL, CAVENDISH, HERSCHEL, JOHN SINCLAIR, ne sont pas moins dignes de nos hommages. La renommée vous les désigne et marque leur place au rang des plus dignes bienfaiteurs de l'humanité.

» Je voudrais pouvoir, en ce moment, vous parler de leurs travaux, de leurs succès. Mais cette tâche serait trop longue, et je dois me borner à l'objet qui m'a conduit à cette tribune.

Ici l'orateur rappelle que, depuis plus d'un siècle, on pratique en Angleterre les moyens de connaître, avec exactitude, les richesses et les ressources de la nation. Il ajoute :

« Sir *John Sinclair*, dans sa statistique de l'Ecosse en 21 volumes *in*-8°., a élevé à la science le plus beau monument qui lui ait jamais été offert. Son ouvrage est, en ce genre, le plus détaillé, le plus complet de tous ceux que nous connaissons.

» L'année dernière le même auteur a publié, à Londres, des *Observations sur la nature et les principes des recherches statistiques, et sur les avantages qu'on en peut tirer*, suivies de l'*Esquisse d'une introduction à l'analyse projetée de l'état statistique de l'Ecosse*. Cet opuscule a été connu en France par l'in-

sertion que *Donnant* en a faite dans sa traduction (1) de *William Playfair*, et par l'analyse que j'en ai donnée moi-même dans les *Annales de Statistique*.

» Ces ouvrages ne sont pas les seuls qui doivent faire distinguer M. *Sinclair*. Vous connaissez, citoyens collègues, son *Essai sur la longévité*. J'ai publié cet écrit, et le Ministre de l'intérieur l'a fait extraire des *Annales de Statistique* pour lui donner une plus grande publicité. Sur mon invitation, la plupart des Ambassadeurs et Ministres étrangers en ont adressé des exemplaires à leurs Gouvernemens; et comme je m'y attendais, cette communication m'a déjà procuré de plusieurs points différens, un assez grand nombre d'observations, qui, comparées les unes aux autres, donneront des résultats favorables à l'opinion de M. *Sinclair*, et ajouteront évidemment à l'importance de ses conseils.

Mais, citoyens collègues, cet Anglais philantrope ne borne point à la simple publication de ses ouvrages, les moyens que lui suggère le vif desir qu'il a de se rendre utile. Des vues plus grandes, plus élevées, de plus nobles projets l'occupent. Voici ce qu'il me mande par sa dernière lettre :

Le cit. *Ballois* fait lecture de cette lettre; et sur le vœu du Corps Académique, il lui communique également la réponse qu'il a faite à Sir *John Sinclair*. Nous en extrairons ce qui suit :

» J'ai reçu, Monsieur, la lettre par laquelle vous

(1) *Elémens de Statistique.*

me faites l'honneur de m'annoncer l'intention où vous êtes de profiter de la première occasion qui se présentera de visiter la France. Je presse de tous mes vœux l'instant où vous effectuerez un voyage, dont le louable motif trouve ici bien des admirateurs.

» En effet, combien le but de ce voyage est digne de vous, Monsieur ! — Vous offrez aux nations civilisées un grand et sublime exemple, trop rare, il est vrai, mais en cela même infiniment plus propre à vous attirer la reconnaissance universelle.

» Venez, Monsieur, hâtez-vous d'arriver au sein d'un peuple trop éclairé, trop juste appréciateur des talens et des vertus, pour ne rendre pas aux éminentes qualités qui vous distinguent, le tribut d'hommages qui leur est dû à tant de titres.

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

» Une grande renommée vous précède en France, et, si je ne me trompe, les plus douces comme les plus pures jouissances vous y sont réservées. Non pas celles du luxe et de la vanité : votre caractère personnel, le genre de vos goûts et de vos travaux, vous mettent à l'abri de cette faiblesse, puérile apanage des hommes ordinaires..... Mais, Monsieur, jouir dans toute leur étendue de l'estime et de la considération d'un des plus puissans gouvernemens du monde ; recueillir des témoignages de l'affection d'un peuple qui, rendu à son penchant naturel, connaît et respecte les droits de l'hospitalité, comme il sait

en exercer les devoirs ; goûter les nombreux avantages d'un commerce habituel avec des savans, des philantropes, que l'Europe chérit et révère..... Cette perspective est trop belle, trop riante, trop flatteuse pour ne pas achever de fixer entièrement votre résolution ».

. . . . . .

. . . . . .

L'orateur analyse ensuite le tableau dont se trouvait accompagnée la lettre du chevalier *Sinclair ;* ce tableau est celui que nous avons promis à nos lecteurs, et qu'on trouvera à la fin de ce cahier.

M.

---

## CORRESPONDANCE.

### DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR.

Au Cit. *BALLOIS*, Rédacteur des Annales de Statistique.

Chartres, ce 18 ventôse an 11.

Ce n'est, citoyen, que le 6 de ce mois que le n°. 9 de vos *Annales* m'est parvenu ; j'y ai vu que l'opinion que j'avais émis dans le numéro précédent sur ce que la sagesse prescrit à tout bon gouvernement de

maintenir l'équilibre entre le prix des denrées et le salaire des ouvriers, était attaquée par un de vos correspondans du département de Lot-et-Garonne ; je m'attendais bien que mon opinion trouverait des contradicteurs, que quelques propriétaires, faute de faire de distinction entre le sol et ses productions, croiraient que j'ai voulu porter atteinte à leurs droits ; mais la discussion, réduite à ce point, se terminait par une explication simple et franche. Votre correspondant entreprend de plaider leur cause, mais il veut que la *distinction entre le prix du travail, et celui des subsistances, ne soit admise que pour les travaux les plus grossiers, et dans les campagnes seulement ;* cette distinction sur laquelle il s'étend beaucoup, m'est absolument étrangère, la question que j'ai traitée embrasse l'ordre social en général, et cet ordre ne veut pas qu'une classe de la société puisse opprimer toutes les autres. Je ne releverai pas, non plus, la fin de sa lettre, sur le rapprochement de mes principes avec les mesures révolutionnaires ; j'aurais sûrement bien de l'avantage à discuter sur cette matière, mais je m'en abstiendrai, et je crois que la prudence aurait dû fixer à mon adversaire les bornes de la défense dont il s'est chargé bien gratuitement, car je n'ai point attaqué la propriété, en rappellant un droit qui appartient à tout gouvernement sage, qui sait que le salut du peuple est la première de toutes les loix, et que le pain, ainsi que le disait Tibère, est la condition essentielle de l'obéissance des peuples ; aussi en Angleterre, pays

de liberté, l'exportation des grains n'y est-elle permise qu'autant que la valeur du bled, n'excede pas le prix déterminé par la loi.

A l'égard de la coalition que l'on me fait supposer entre tous les propriétaires de grains, sans doute elle existe, elle est fondée sur l'intérêt, qui rapproche tous les hommes, et qui sera toujours le mobile de leurs actions.

Votre correspondant reproche à Colbert d'avoir trop multiplié les manufactures. Pour apprécier convenablement la conduite de ce grand homme il faut se reporter au tems de son administration, et aux circonstances dans lesquelles il s'est trouvé : Cromwel venait de poser les bases de la puissance et de la grandeur de sa nation; son acte de navigation portait une atteinte sensible aux droits et aux intérêts de toutes les nations commerçantes et maritimes, elles auraient dû se réunir, pour en diminuer au moins les effets; elles restèrent tranquilles, et la fierté de Louis XIV sembla même plier devant le génie du protecteur de l'Angleterre; c'est dans cette circonstance que Colbert, appelé au ministère, conçut le projet de donner un nouvel aliment au commerce et à l'industrie nationale, en favorisant et protégeant les manufactures et les arts : il fit venir en France des artistes étrangers qui y formèrent différens établissemens; cette nouvelle source de richesses doubla, en peu de tems, la population de nos cités, et on ne disconviendra sans doute pas, que c'est à notre grande population que nous sommes redevables du degré de puissance et

de gloire que la révolution nous a assuré, malgré les manœuvres perfides et cruelles du ministère Britannique. On peut donc dire que le système de Colbert a préparé l'abaissement de cette puissance colossale élevée par Cromwel.

Je sais que les économistes ont imputé à cet habile ministre la décadence de notre agriculture, pour avoir fait défendre l'exportation des grains, en faveur des ouvriers des fabriques; ce reproche me paraît peu fondé. Il est vrai que sous le ministère de Sully on récoltait, en France, beaucoup plus de grains qu'aujourd'hui, et que c'était chez nous que nos voisins venaient en acheter; mais depuis que l'agriculture s'est perfectionnée en Angleterre, et que, par l'étendue de son commerce, elle est devenue l'entrepôt des subsistances de toutes les nations, notre système agricole a dû éprouver des changemens, il a fallu varier les productions de notre territoire, et les approprier aux intérêts de notre commerce; alors, les vignes, dont la culture est si favorable à la population, se sont multipliées sur tous les points de la France, et nos vins, nos eaux-de-vie, nos huiles, etc., sont devenus des objets d'exportation, qui ont remplacé bien avantageusement la vente de nos grains; car, dans les bonnes années, les Anglais et les Hollandais, nous les achetaient, à vil prix, pour nous les revendre bien cher lorsque la récolte était mauvaise ou médiocre.

Si une administration a été destructive de l'agriculture, c'est celle du cardinal de Richelieu; il sut

attirer tous les grands propriétaires à la cour, par l'appât des dignités, et des bienfaits du prince ; dès-lors la portion de leur revenu qui était employée à l'amélioration de leurs domaines, se trouva consommée en objets de pure frivolité ; les fermes furent réduites au moindre nombre possible, et leur exploitation fut livrée à la classe la plus ignorante et la moins capable de réfléchir sur les moyens d'améliorer leur culture ; mais la révolution a amené un ordre de choses plus favorable à l'agriculture ; le gouvernement n'a rien épargné pour s'éclairer sur la statistique de toutes les parties de la République ; et la publicité qu'il a donnée aux différens mémoires des préfets, ainsi que la protection qu'il accorde à vos *Annales*, deviendra une source d'instruction pour toutes les classes de la société, qui triomphera de la routine aveugle qui a guidé jusqu'à présent nos cultivateurs ; ils apprendront que, si l'agriculture est le premier et le plus utile des arts, elle ne peut cependant devenir florissante qu'autant qu'elle est secondée par l'industrie et le commerce.

Je vous salue.

BOUCHER-SAUVEUR.

---

## DÉPARTEMENT DE LA NIÉVRE.

### AU RÉDACTEUR.

Au moment où le gouvernement répand ses bienfaits sur toute la France, qu'il me soit permis de fixer

son attention sur un malheureux pays qui, plus que tout autre, a besoin de ses secours; sur un pays plongé encore dans le néant, et qui n'attend qu'une main créatrice pour en sortir avec éclat. Je veux parler du département de la *Nièvre*.

Ce département, placé au centre de la France, cotoyé par la route de Lyon, traversé par la Loire, et plusieurs autres rivières, semblerait d'abord, par sa position géographique et topographique, avoir été de tout tems l'objet de la sollicitude des chefs de l'État, et cependant il a toujours été oublié, inconnu; il est reculé de plus d'un siècle sur le reste de la France, et il ressemblerait presque à une peuplade de sauvages au milieu d'une colonie policée.

En voyant cet abandon successif de tous les gouvernemens, on pourrait croire peut-être que ce pays, agreste et stérile par lui-même, n'offrait aucune ressource, ne présentait aucun espoir à ceux qui s'en seraient occupés. Non, sa nullité a toujours eu pour cause les vices de l'administration. Dépendant jadis, comme province de Nivernois, de l'intendance de Moulins, qui, on le sait, n'était qu'un noviciat, les intendans ne s'occupoient qu'à intriguer à la cour pour quitter au plus vîte une place dont les revenus ne pouvaient satisfaire leur ambition; et le peu d'instans qu'ils donnaient à l'administration, étaient réservés à embellir et à faire prospérer le chef-lieu de leur résidence. Ainsi le Nivernois, qui était un pays tout neuf à sortir du cahos, dont la création eut suffi pour illustrer son auteur, ne disait rien à l'amour-

propre de celui qui pouvait commencer un ouvrage, dont un autre, en l'achevant, eût retiré toute la gloire. Et cependant aucun pays ne promit peut-être jamais autant à l'administrateur éclairé qui s'en serait rendu le père.

Le département de la *Nièvre*, fertile dans la presque totalité de son étendue, n'a pas besoin, pour exister, du secours de ses voisins. Ses récoltes sont plus que suffisantes pour le nourrir; ses vins très-médiocres, il est vrai, sont assez abondans pour sa consommation; ses superbes forêts se dépouillent chaque année de leur superflu pour former la majeure partie de la provision de la capitale; ses nombreux pâturages nourrissent, en partie, ces bœufs qui viennent encore alimenter Paris; ses mines de fer fournissent à ses besoins, et ses habitans ne se servent, pour se vêtir, que de la laine de leurs troupeaux et du chanvre qui croît à l'ombre de leurs chaumières. Ce fut avec ces ressources intérieures que ce pays, privé de toutes communications, se soutint dans son obscurité jusqu'au moment où l'institution des assemblées provinciales sembla lui présager un nouvel état.

Ce fut alors que, sur les demandes et les observations des représentans de la province, le gouvernement arrêta d'ouvrir, à travers le Nivernois, plusieurs communications importantes: une route devait traverser ce pays dans sa plus grande longueur, du sûd au septentrion, partant de Nevers pour aboutir à Avalon. Ce chemin avait l'avantage d'établir une communication directe entre les deux routes de Lyon,

à deux points également distans, à-peu-près, de celui du départ. Il établissait aussi une grande relation commerciale entre la Bourgogne, le Bourbonnais et le Berry, et il procurait à la capitale l'avantage bien précieux d'amener, tous les ans, sur les ports flottables de l'Yonne, une augmentation considérable de bois, qui, faute de chemins, ne s'exploitent jamais et vieillissent en futayes pour surcharger la terre de leur inutilité. Une seconde route devait s'ouvrir, du septentrion au nord-est, de Nevers à Autun : cette route qui aurait communiqué avec celle d'Avalon, offrait une relation plus prompte et plus directe entre les deux Bourgognes, et avait, pour le commerce, des avantages aussi certains que la première. C'est la seule qui ait été commencée, il y a environ vingt-cinq ans; mais malheureusement ces travaux, au lieu d'être exécutés avec ordre et de partir d'une base fixe, ont été faits épars çà et là, sur toute la direction que le chemin devait parcourir; le chemin même n'a pas été ouvert dans toute son étendue, ce qui ordinairement est la première opération. Aussi ces travaux, abandonnés depuis douze ans, ne servent qu'à rendre la traverse plus difficile et plus dangereuse qu'elle ne l'était auparavant.

Ce fut aussi à l'époque des assemblées provinciales qu'on présenta au gouvernement le projet d'ouvrir, dans le Nivernois, un canal de navigation pour joindre la Loire à la Seine. Ce canal, qui offrait une nouvelle branche de commerce à tous les pays de la Haute-Loire et à ceux qu'arrose la rivière d'Yonne,

et dont le moindre avantage était d'augmenter, au moins d'un tiers, la provision de bois de Paris, fut accueilli avec transport par le gouvernement. Des ingénieurs firent le nivellement du terrein, et s'assurèrent bientôt de la possibilité du canal; trois académiciens, nommés par le conseil, se rendirent sur les lieux pour examiner le travail, et tous furent d'accord que ce canal présentait les plus grands avantages, et rendrait plus florissant le commerce de Paris. Sur leur rapport, les travaux se commencèrent avec activité, le canal fut tracé dans presque toute son étendue, les fouilles se firent sur différens points, des ponts furent jettés sur le canal, des écluses magnifiques furent construites, un canal souterrein fut percé à travers une montagne, enfin tout semblait présager la prompte exécution de ce projet. Mais l'étoile de la révolution parut sur l'horison, les travaux furent abandonnés, le tems les a bien détériorés depuis, et les malheureux habitans de ce pays, privés des terres qu'on leur avait enlevées pour la confection du canal, n'ont plus sous les yeux que des excavations fétides, dans lesquelles se sont enfouis leurs espérances et les millions qu'on y avait sacrifiés.

Si ces projets parurent jadis dignes de l'attention du chef de l'Etat, ne pourraient-ils avoir aujourd'hui l'approbation d'un gouvernement qui cherche tous les moyens d'augmenter la prospérité de la France? Que le premier Consul daigne étendre ses regards jusque sur le département de la Nièvre, il sera touché de la situation malheureuse de ses habitans! Il y verra

la moitié des terres laissées sans culture, faute de moyens de se défaire du superflu des récoltes. Il y verra des gens sans émulation, sans industrie, ne travaillant que pour subvenir à leurs besoins faute de savoir où porter le fruit de leur travail. Dans toute la partie septentrionale et nord-est du département, il n'appercevra ni forges, ni usines, ni manufactures, ni établissemens quelconques, et cependant tout annonce que ceux qu'on voudrait y établir y prospéreraient avec facilité. Il y verra les positions les plus avantageuses pour des haras ou des quartiers de cavalerie, et qui jusqu'ici ont été inconnues. Il y verra, avec peine, la grande majorité des communes, privées de marchés par l'égoïsme de spéculateurs avides; et son cœur généreux se serrera, en parcourant plus de quinze lieues de pays sans y rencontrer le plus petit hospice pour soulager les malheureux.

Oh! si les habitans de la *Nièvre* apprenaient un jour que le premier Consul daigne s'occuper d'eux, cette idée consolante leur semblerait déjà l'aurore du bonheur! La renommée a porté jusqu'à eux le nom de Bonaparte; mais oubliés dans leurs forêts, ils n'ont pas encore été frappés de l'éclat de sa gloire. Ils admirent, ils bénissent le héros qui les a tirés des bras de l'anarchie. Mais que pourront-ils apprendre de plus aux générations futures? Hélas! leurs descendans sauront qu'il exista un grand homme qui fit le bonheur de la France; mais rien ne viendra la rappeler chaque jour à leurs yeux; rien n'éternisera

leur reconnaissance, et rien n'offrira chez eux, au voyageur étranger, ces ouvrages de génie, qui rappellent avec admiration l'être supérieur qui les légua à la postérité.

Veuillez, Monsieur, en insérant cette lettre dans votre journal, être auprès du gouvernement l'organe des sentimens de respect et de fidélité qui animent, pour lui, tous les habitans du département de la *Nièvre*.

J'ai l'honneur de vous saluer.

H. L. P. D.

*Du département de la Nièvre.*

---

## DÉPARTEMENT DES LANDES.

Mont-de-Marsan, le 15 germinal.

### AGRICULTURE.

Si le succès répondait aux vœux et aux desirs du premier magistrat de ce département, bientôt le triste aspect des Landes aurait fait place à un tableau qu'animeroit la naturalisation d'arbres indigènes, qui deviendraient une source de prospérité et de revenus pour ce pays malheureusement trop négligé, sous le point de vue de l'agriculture.

Le préfet vient de recevoir d'Espagne six caroubiers; l'un a été remis à M. *Dubosc*q, conseiller de préfecture et secrétaire perpétuel de la société d'agriculture du département; un autre à M. *Basquiat*,

maire de Saint-Sever ; le troisième à M. *François Bathedat*, membre du conseil-général du département, et tous deux membres de la société d'agriculture. Les trois autres caroubiers ont été mis dans les jardins de la préfecture. En faisant des observations sur la culture de cet arbre, transplanté sur des points bien différens du département, on jugera facilement du terrein qui lui sera le plus favorable.

Le caroubier vient facilement en Provence, en Espagne, à Naples, en Egypte. La tige s'élève ordinairement à 24 pieds au moins de hauteur. Son sommet se garnit de rameaux tortueux, qui s'étalant avec assez de régularité, lui forment une tête riante et gracieusement arrondie comme celle du pommier ; son bois est très-dur et propre à divers usages. Son fruit, enfermé dans une gousse, est un aliment très-agréable lorsqu'il est mûr : les pauvres s'en nourrissent. On en faisait autrefois du vin par la fermentation ; on a négligé cet usage ; mais les Egyptiens en tirent encore aujourd'hui une substance mielleuse qui leur tient lieu de sucre. A Naples et en Espagne, le fruit du caroubier tient lieu d'avoine aux chevaux : deux caroubiers fournissent la quantité nécessaire pour suppléer à la consommation d'avoine que ferait un cheval pendant une année.

Le caroubier se multiplie par ses semences ou par marcottes. La terre préparée pour recevoir les semences, devra l'avoir été par les mêmes procédés que ceux pratiqués pour la terre destinée à recevoir des artichauds ; une grande quantité d'engrais est

indispensable. Le semis se fait à la fin de *germinal*, grain par grain, à la distance l'un de l'autre de trois pieds : de fréquens arrosemens doivent avoir lieu au moins pendant la première année, afin de conserver à la terre une humidité suffisante.

Il faut labourer la terre destinée à recevoir les sujets extraits de la pépinière, et qui devront être placés à vingt pieds les uns des autres. Dès ce moment l'arbre n'a plus besoin ni d'engrais ni d'arrosage, il suffira de le travailler au pied tous les deux ans seulement. Comme le caroubier est extrêmement sensible au froid, pour l'en garantir, il sera à propos pendant les premières années, de le couvrir depuis le sol jusqu'à son sommet, d'une corde de paille de la grosseur de 3 ou 4 pouces.

Pour obtenir du fruit de bonne qualité et en quantité, on est en usage de greffer le caroubier après sa transplantation, pendant le tems qu'il est en sève. On enverra d'Espagne des greffes pour les six caroubiers transplantés dans le département des *Landes*, et ces six arbres fourniront à leur tour des greffes pour les sujets extraits des pépinières.

Puisque le caroubier réussit parfaitement en Provence, nous avons lieu d'espérer le même succès dans ce département, dont une partie est presque aussi méridionale.

On ne terminera pas cet article sans faire connaître que c'est aux soins et à la complaisance de M. *Lanusse*, commissaire des relations extérieures à Valence en Espagne, que l'on doit l'envoi des

six caroubiers qu'a reçu M. le préfet des *Landes*. Quelques livres de graines, qui ont été également envoyées, seront distribuées aux personnes qui depuis long-tems sont connues par leurs lumières en agriculture et par les soins qu'elles se donnent pour tout ce qui peut en assurer les progrès dans ce département.

(*Extrait du journal des Landes.*)

20 Germinal.

Les colons et métayers de quelques communes de ce département ont depuis quelque tems, introduit l'usage de se garantir mutuellement les bœufs qu'ils emploient aux travaux de l'agriculture, et lorsqu'un associé éprouve la perte d'un bœuf, et qu'il est constaté qu'elle ne provient pas de sa négligence ou de sa faute, tous les co-associés se cotisent entr'eux pour lui procurer les fonds nécessaires pour le remplacer.

Si les fonctionnaires publics et les notaires continuent à seconder le premier magistrat qui encourage de tous ses moyens ces sortes d'associations, on ne doute pas qu'elles ne se généralisent, ce qui seroit d'un avantage si précieux, que toutes les fois qu'un métayer des Landes éprouve la perte d'un bœuf, il se trouve dans l'impossibilité de le remplacer, et par conséquent réduit pour toujours à la misère, ainsi que sa famille.

(*Ibid.*)

## ANNONCES *concernant les Sciences et les Arts.*

### PHYSIQUE.

*Exposé des températures, dans lequel on traite, par aphorismes, des divers états de l'atmosphère, et des influences de l'air et des pays sur l'homme, les animaux et les plantes.* Par Mr. CHAVASSIEU-D'AUDEBERT, médecin à Versailles. — Prix, broché, 5 fr. — Papier vélin, relié en carton, 15 fr. — A Paris, chez *Desanne*, palais du Tribunat; *Gabon*, place de l'Ecole de Médecine; et à Versailles, chez *Blaizot*, libraire, rue Satory.

Nous reviendrons sur cet ouvrage.

### MÉDECINE.

*Le Conservateur de la Santé*, journal d'Hygiène et de Prophylactique, par les cit. BRION et BELLAY, médecins à Lyon, (5e. année.)

Ce journal, aussi intéressant par les sujets qu'il traite, qu'utile au public par les leçons de prudence qu'il lui donne sur la manière de vivre, se soutient avec succès depuis quatre années. Indépendamment de l'Hygiène, il y est aussi question, au bout de chaque saison, des maladies, de la météorologie, de l'influence des météores sur la santé des hommes, le tout rédigé en forme de tableau, facile à consul-

ter, et du plus grand intérêt relativement à la médecine curative.

La cinquième année a commencé le 10 ventôse dernier. Ce journal paraît les 10, 20 et 30 de chaque mois.

On s'abonne, à Lyon, chez les cit. *Brion*, médecin, quai St.-Antoine, n°. 45, près la rue du petit David, et *Bellay*, médecin, rue des Bouchers, n°. 58. A Paris, chez le cit. *Rigot*, libraire, place de l'Ecole de Médecine, n°. 33, ainsi que chez les Directeurs des postes aux lettres, et les principaux libraires de la République.

Le prix est, pour l'année, de 7 fr. 50 c. pour Lyon, et 9 fr. pour les départemens. On affranchira les lettres et l'argent.

---

## AGRICULTURE.

*Annales de l'Agriculture française*, rédigées par le cit. TESSIER, de l'Institut national, de la société de l'Ecole de Médecine de Paris, etc.

Il y a déja 14 volumes in-8°. — Le Prix de la souscription est de 24 fr. par an pour toute la République. —On s'adresse, à Paris, chez Made. *Huzard*, imprim.-lib., rue de l'Eperon St.-André-des-Arcs, n°. 11; dans les départemens, chez tous les libraires et directeurs des postes aux lettres.

---

## HYDRAULIQUE.

*Projet de dérivation jusqu'à Paris, des rivières*

*Ourcq, Therouenne et Beuvronne, d'une part; et des rivières d'Essone, Juine, Orge, Yvette et Bièvre, de l'autre;* par E. M. GAUTHEY, Inspecteur-général des ponts et chaussées. — A Paris, chez *Gœury*, libraire de l'école des ponts et chaussées, quai des Augustins, n°. 47. — Prix, pour Paris, 1 fr. 50 c.; pour les départemens, franc de port, 1 fr. 75 c.

## POLITIQUE.

*Mémoire sur les moyens du Gouvernement actuel de la France, d'entretenir la paix avec l'Angleterre, et d'assurer la liberté des mers,* adressé au Premier Consul, par un ancien officier de marine.

Cet ouvrage, sur format *in*-8°., orné de gravures, et qui paraît depuis quelque tems, mérite d'être lu. Les judicieuses réflexions de l'auteur sur notre situation relativement à l'Angleterre, se trouvent accompagnées de faits historiques et politiques puisés dans les meilleures sources, qui ne peuvent que piquer la curiosité, et ajouter à l'intérêt de cette brochure, qui se vend 1 franc 25 cent. pour Paris, et 1 fr. 40 cent. pour les départemens.

Elle se trouve chez tous les libraires, et au bureau du journal des Bâtimens, des monumens et des arts, rue de Sèves, n°. 1038, faubourg St.-Germain.

On trouve également, au même bureau, les plans des principaux ports de mer de France, dessinés et réduits sur la même échelle.

## ARCHITECTURE CIVILE.

***Maisons de ville et de campagne, de toutes formes et de tous genres, projettées pour être construites sur des terreins de différentes grandeurs. Ouvrage utile à tous constructeurs et entrepreneurs, et à toutes personnes qui, ayant quelques connaissances en construction, veulent elles-mêmes diriger leurs bâtimens.***

Par L. A. DUBUT, Architecte, et pensionnaire du Gouvernement à l'Ecole française des beaux arts, à Rome.

8e., 9e. et 10e. livraisons.

On a cru être utile, en présentant des projets d'habitations propres à être construites sur différentes grandeurs de terreins; on a tâché de réunir la plus grande économie à la commodité et à l'agrément.

Cet ouvrage sera composé de 24 cahiers de chacun six feuillés, ce qui formera un volume *in-folio* de 144 planches; il paraît un cahier chaque mois.

*Prix du cahier.*

Papier ordinaire..... 5 francs.
Papier d'Hollande..... 6
Lavé à l'encre de la Chine.....24

On souscrit, à Paris, chez le cit. *Dubut*, architecte, cloître Notre-Dame, n°. 2, sous l'arcade qui conduit au terrein, et chez les principaux libraires et marchands d'estampes.

Il on coûte 1 franc 25 cent. de plus par chaque cahier, pour le recevoir franc de port, par la poste, dans les Départemens.

# LISTE ALPHABÉTIQUE

## *Des Souscripteurs*

## AUX ANNALES DE STATISTIQUE.

( SUITE. — *V. T. 4, pag.* 323. )

BAYARD, à Paris.

C.

CABARRUS ( Madame *Thérésia De* ), à Paris.
CABINET LITTÉRAIRE du Cercle des Négoc., à Paris.
CAMBACÉRÈS, second Consul.
CAMINADE, archiviste de la préfecture du département du Lot, à Cahors.
CAMUS, archiviste de la République.
CAPON ( Paul ), banquier, à Paris.
CAPRARA ( S. E. monseigneur le cardinal ), légat *à latere* du souverain Pontife.
CARDOT, secrétaire-commis de l'institut national.
CARET, aîné, négociant, à Valenciennes.
CARION, rédacteur du *journal du département de la Côte-d'Or*, à Dijon.
CARNOT, tribun.
CASSASSOLES, sous-préfet, à Lombez, ( Gers ).
CHAIX, sous-préfet, à Briançon ( Hautes-Alpes ).
CHAMBRE DE LECTURE, à Rennes.
CHAMPAGNE, directeur du prytanée ( Collège de Paris ).
CHANLAIRE, chef de division à l'administration générale des forêts.
CHAPELAS, à Treignac, par Uzerche, ( Corrèze ).
CHAPTAL, ministre de l'intérieur.
CHARDOILLET, quartier-maître-trésorier du 7^e^. régiment de cavalerie, cuirassiers, à Stenay ( Meuse ).
CHARTIER, employé au ministère de l'intérieur.